Environmental Assessment Program

1999-2000

Annual Report

Environment Canada Environnement Canada

Canada

Questions and enquiries regarding this report should be directed to:

Ruth M. Thoms
Environmental Assessment Branch
Environmental Protection Service
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd., 17th floor
Hull, Quebec K1A 0H3
Tel.: (819) 953-5333
Fax: (819) 953-4093
Email: Ruth.Thoms@ec.gc.ca

© Minister of Public Works and Government Services 2000

101-00669/

TABLE OF CONTENTS

EXECUTIVE SUMMARY 3

PURPOSE 4

ASSESSMENT ACTIVITIES: REGIONAL HIGHLIGHTS 4

Atlantic 4

Ontario 5

Pacific and Yukon 6

Prairie and Northern 8

Quebec 11

HARMONIZATION 12

PROJECT ACTIVITY 13

Figure 1: RA Activity by Region 13
Figure 2: RA Activity by Project Type 13
Figure 3: Permits Issued Under Specific Regulations 13
Figure 4: FA/Expert Activities by Region 14
Figure 5: FA/Expert Activities by Referring Group 14

POLICY ASSESSMENT 14

EA TOOLS 15

GUIDANCE MATERIALS 15

TRAINING 17

FOLLOW-UP AND MONITORING 20

COMPLIANCE 21

FIVE-YEAR REVIEW OF CEAA 21

LOOKING TO THE FUTURE 22

ABBREVIATIONS 24

EXECUTIVE SUMMARY

This Annual Report provides an overview of the activities, opportunities and challenges of Environment Canada's National Environmental Assessment (EA) Program for the 1999-2000 fiscal year.

The National EA Program is a multi-disciplinary, cross-cutting program composed of staff from the Environmental Protection Service (EPS), Environmental Conservation Service (ECS) and Meteorological Service of Canada (MSC), formerly the Atmospheric Environment Service (AES), from all five regions and headquarters. The headquarters contingent includes representatives from the Environmental Assessment Branch and EA practitioners in the National Hydrology Research Institute (NHRI, Saskatoon, Saskatchewan), the National Water Research Institute (NWRI, Burlington, Ontario) and the National Wildlife Research Centre (NWRC, Hull, Quebec).

The major part of the Program's mandate comes from the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA). The 1999-2000 fiscal year marks the fifth year since CEAA was brought into force, and signals the start of the mandatory Five-Year Review. The EA Program invested considerable time and effort in providing Environment Canada's comments and constructive recommendations for improvement and renewal of CEAA to the Canadian Environmental Assessment Agency.

The EA Program was directly involved with ***2033 project EAs*** as either a responsible authority under CEAA or as an expert science department or federal authority providing advice to CEAA and other EA review processes.

The Department has responsibilities under the recently reissued Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals (June 1999). This process, also called Strategic Environmental Assessment or SEA, is now being implemented more fully across government, with EC providing advice to or participating in ***50 strategic EAs*** this year. The EA Branch in headquarters has developed a comprehensive training course for conducting strategic environmental assessments and has been active in communicating this course to other sections in the Department.

In the past year, the continuing increase in the number of assessments and the subsequent demand for EC's advice has stretched our resources to the limit. This has required that more emphasis be placed on developing EA tools and guidance materials to manage the workload and resources. Cumulative Effects Assessment (CEA), Strategic EA, and Adaptive Management practices are increasing in importance and proving to be very useful in the Program.

EC's National EA Program continues to be an effective tool for promoting pollution prevention and encouraging sustainable development practices throughout Canada through informed decision making.

PURPOSE

This Annual Report demonstrates the commitment of Environment Canada (EC) to be accountable for its actions and to share the successes and lessons learned in the field of Environmental Assessment (EA). This report details our EA activity between April 1, 1999 and March 31, 2000, in compliance with the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) and the 1999 Cabinet Directive on the EA of policies, plans and programs.

ASSESSMENT ACTIVITIES: REGIONAL HIGHLIGHTS

Atlantic

Voisey's Bay Mine/Mill Project

In April 1999, the Joint Environmental Assessment Panel on the Voisey's Bay Mine/Mill Project released its report. The report contained 107 recommendations, many of which had to do with environmental effects, mitigation, monitoring and follow-up. EC concerns were related to the management of tailings and waste rock, effects of contaminant releases on wildlife including migratory birds, impacts on the endangered eastern population of Harlequin Duck, impacts of the location of the proposed airstrip on the Gooselands (a regionally important migratory bird habitat), and effects of shipping activities on seabirds and sea ducks.

In August, the federal and provincial governments released responses to the recommendations, concluding that environmental impacts of the proposed development would be acceptable if commitments outlined in environmental assessment documentation, and conditions set out in responses to the recommendations, were respected. Implementation of requirements stemming from the assessment will be facilitated largely through the federal and provincial regulatory regimes. At the present time, the project is on hold pending resolution of an impasse between the proponent and the provincial government concerning the processing of concentrate from the mine.

Muggah Creek Watershed Clean-up Initiative

A community-based joint action group (JAG) has been formed to address the clean-up of the Muggah Creek Watershed in Sydney, Nova Scotia, in a comprehensive manner. The goal is to restore the watershed to as close to its natural state as technologically possible. At the request of the JAG, a federal/provincial/municipal memorandum of understanding (MOU) has been negotiated, which outlines how the signatory parties will work together in identifying and implementing remedial options. The costs involved are to be shared among the three levels of government through a cost-sharing agreement that accompanies the MOU. EC is a signatory to the MOU.

Environmental and health issues in the Muggah Creek Watershed are principally related to:

- a 34-hectare tar ponds site (containing approximately 700,000 tonnes of sediments contaminated with PAHs, of which 45,000 tonnes are also contaminated with PCBs);
- a 60-hectare former coke oven site (which includes abandoned structures, tanks containing chemical waste, ground/surface and soil contamination);
- an uncontrolled municipal/industrial landfill site (containing contaminated leachate from unlined landfill); and
- municipal sewage discharges (over 30 sewage outfalls).

In an effort to ensure consistency with respect to environmental screenings undertaken in compliance with CEAA, staff prepared an EA protocol for initiatives undertaken as part of the MOU.

In the past year, four projects underwent EA screenings under CEAA: installation and ongoing maintenance activities for a fence at the north end of the coke oven site; demolition of houses on Frederick Street and on Curry's Lane to facilitate impending investigation and remediation activities associated with the former coke oven site (two separate screenings); and construction of the Muggah Creek interceptor sewer to divert 30 sewage outfalls out of the tar ponds in order to stabilize the site and facilitate the eventual clean-up.

Muggah Creek

Ontario

Red Hill Valley Expressway

The proposed Red Hill Valley Expressway is an 8-km highway linking two provincial highways skirting Hamilton through the Red Hill Creek Valley. The Department of Fisheries and Oceans (DFO) is the lead responsible authority (RA), and EC is an RA because of the need to decommission and relocate a hydrometric station it owns. The project was initially subject to a screening under CEAA but was referred to panel review in May 1999. In July of the same year, the Regional Municipality of Hamilton-Wentworth (RMHW) Council passed a resolution withdrawing the RMHW's application for a *Fisheries Act* authorization for the project. An application for judicial review was filed by the RMHW on August 4, 1999, in the Federal Court Trial Division seeking to quash the Minister of the Environment's decision to proceed to a panel and seeking an order prohibiting the Panel from proceeding with the review under the terms of reference. The main application, and a subsequent one raising allegations of bias on the part of the Panel chair, are scheduled to be heard by the Court from November 27 to December 1, 2000, inclusive.

The Panel carried out scoping meetings on September 9-11, 1999, and the Environmental Impact Statement Guidelines for the Panel review were released on October 15, 1999. The Panel decided to suspend further activity on its review pending resolution of these legal issues.

Highway 407 Extension

EC has completed its review of the EA screening documentation for the Highway 407 East Partial and West Extensions, located near Toronto. The Province of Ontario has sold the rights to build and operate this toll highway to a private consortium, the 407 ETR. Departmental interests and concerns were related to impacts on water quality and quantity, migratory birds and wildlife habitat, and air quality. DFO is the RA for the project due to Law List triggers under the *Fisheries Act* and

Navigable Waters Protection Act. The 407 East Partial component has raised substantial public concern, which has translated into several hundred letters to the ministers of EC and DFO requesting a panel review. DFO's screening decision has been delayed to allow for additional public consultation and the opportunity for the proponent to address concerns raised.

TREC Wind Turbine

Through the Technology Early Actions Measures component of the Climate Change Action Fund, EC, as the federal lead, is intending to provide to the Toronto Renewable Energy Co-operative (TREC) $330,000 to install one wind turbine on Toronto's waterfront. This represents the first such installation in North America to be built in a downtown urban setting. TREC seeks to promote "green energy" use. With funding from the Toronto Atmospheric Fund, a proposal for these wind turbines was developed and the TREC Wind Power Co-operative was formed. Its goal? To feed clean energy into Toronto Hydro's electricity distribution grid on behalf of Co-op members, who will receive imputed reductions in their electricity consumption as per their share of the wind turbine electricity production. EC will also provide $98,500 to TREC for the purchase of 7% of one turbine's green power for its Toronto offices and laboratories.

This initiative is another example of a partnership between business and the community taking early action to promote renewable energy and improve air quality, all the while reducing emissions that contribute to climatic change, smog, acid precipitation and environmental loadings of heavy metals such as mercury.

As an RA under CEAA, EC scoped the project last summer. The proposed site, geotechnical and grid construction surveys, site preparations, excavation, foundation construction, transport of the turbine to the site and assembly, installation of transformers, connection to the power grid, commissioning, site remediation and future decommissioning activities were included in the scoping process. Two additional turbines are also being proposed by TREC and Toronto Hydro.

The proponents are currently holding public consultations regarding the acceptability of the project at the proposed site, and an EA report is being completed. The funding for TREC from the Climate Change Action Fund and from EC is contingent upon approval of the environmental assessment screening.

Wind Turbine

Pacific and Yukon

Brilliant Hydroelectric Dam Expansion

The Columbia Power Corporation plans to expand its Brilliant Hydroelectric facility near Castlegar, B.C., by adding a second 100 MW powerhouse. The works will include a new intake canal, powerhouse, tailrace channel, tailrace bridge, transmission lines, infilling of the existing head pond and ancillary works. Once an application has been formally received, this project will likely trigger a harmonized *Canadian Environmental Assessment Act/British Columbia Environmental Assessment Act* (CEAA/BCEAA) review. The project will result in changes to the operational regime of Kootenay River and possibly the

Columbia River. The project will provide important benefits by reducing total gas pressure (TGP) downstream of the facility, and U.S. agencies have requested that the proponent further increase the powerhouse capacity to provide even greater TGP benefits.

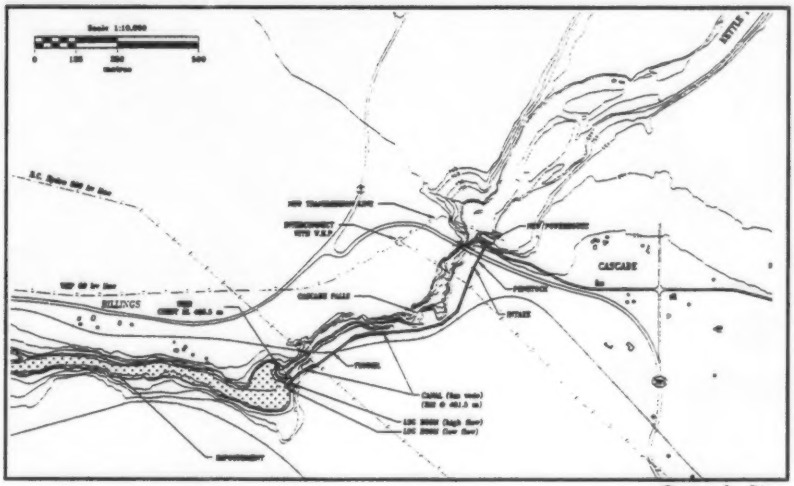

Cascade Site

Cascade Power

Environment Canada has continued to be involved in the review of the Cascade Heritage Power project, located on the Kettle River immediately upstream of the point where it crosses the Canada/U.S. border. A key issue tied to this project is the potential impact of climate change-related flow variations upon the project. There are also potential concerns relating to the presence of Harlequin ducks in the area as well as a range of water quality issues. The project has entered the Stage 2 process, which has full federal participation.

Melvin Creek/Cayoosh Ski Resort

NGR Resorts Ltd. proposes to construct the Cayoosh multi-season ski resort in the currently unroaded Melvin Creek Valley near Lillooet, B.C., approximately a five-hour drive north of Vancouver. The Cayoosh region is largely undeveloped. Facilities to be constructed include a village with a maximum of 16,814 bed units, 14 lifts with a comfortable carrying capacity of 12,510 persons per day servicing some 571 hectares of trails. The project triggered a joint CEAA/BCEAA review. Some key issues for EC relate to the presence of Harlequin ducks, and the need for adequate sewage facilities as the project is located upstream of important fish-bearing waters. Key issues for the environmental review relate to the project's cumulative effects, including potentially significant impacts to mountain goats and to grizzly bears. Cumulative effects are especially difficult to deal with in the absence of land use planning and pressures to keep the review scope small. The project generates strong public pressures both for and against.

Photo: John F. Baldwin

Melvin Creek Valley

Prairie and Northern

Cheviot Coal Mine

The proposed Cheviot Coal Mine Project is an open-pit mine and processing plant in west-central Alberta near Hinton. The project is subject to Alberta's environmental assessment requirements under the authority of the Alberta Energy and Utilities Board (EUB). Following a joint EUB/CEAA hearing in 1997 and the issuance of approvals by the EUB and DFO, a decision by the Federal Court Trial Division on April 8, 1999, rescinded the federal authorization. In response, the Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency) requested the Joint Review Panel to reconvene and address the issues identified by the court's decision. Environment Canada tabled its submission to the Joint Panel on Cheviot on January 10, 2000, and presented its position at the March 1 hearing. At the hearing, the Panel requested that the proponent provide further analysis on migratory birds in the mine area. The last segment of the hearing resumed on April 25, 2000.

CN Intermodal Terminal

In October 1998, EC received a referral under CEAA from the Rail Infrastructure Directorate, Canadian Transportation Agency (CTA), for an intermodal yard development by CN Rail on a 150-hectare site west of their main Edmonton yard. This site contains Kinokamau Lake, a regionally significant wetland used intensively by migrating waterfowl, as well as a locally significant woodlot used extensively by neotropical migrants and believed to be used as a foraging area by Peregrine falcons nesting nearby.

Because impacts on these areas could not be fully avoided, EC advised the CTA on the potential adverse environmental effects of this project. Consequently, CN Rail agreed to measures to minimize habitat losses and onsite enhancement measures as mitigation. CN Rail also entered into a conservation easement agreement with Ducks Unlimited (DU) Canada for those areas not needed for their intermodal facility. This agreement provides for management of the area to sustain its ecological integrity and provides assurance both of appropriate water management within the wetlands and of effective vegetation management, including weed control in the upland areas.

As compensation for the remaining 8.1 hectares of unavoidable wetland and upland habitat losses, CN Rail is in the process of purchasing 48.6 hectares of unbroken land in the ecologically unique Beaverhills area southeast of Edmonton. A conservation easement will also be applied to this property and similarly administered by DU Canada. It is intended that this property be subsequently incorporated into the adjoining Ministik Bird Sanctuary, thereby providing further assurance of sustained conservation.

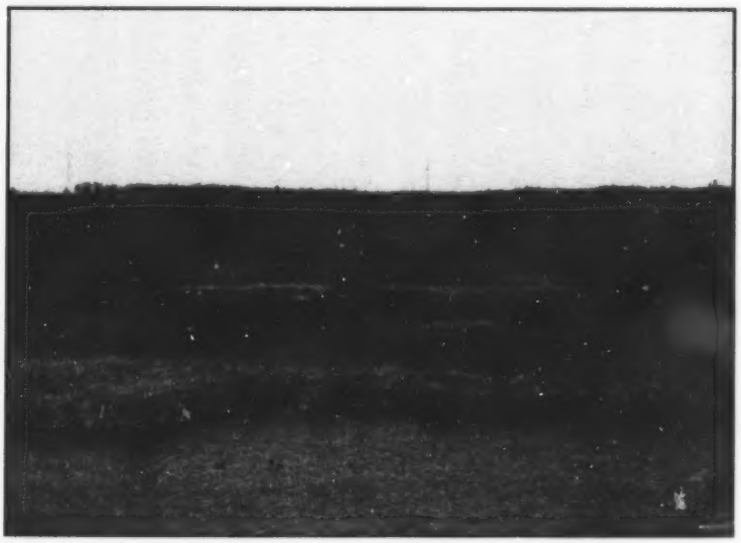

Wetlands Near Proposed Terminal

Diavik Diamond Mine

The Diavik Diamond Mine development is located approximately 100 km north of the treeline in the central barrenground tundra of the Northwest Territories, 350 km northeast of Yellowknife. The project involves open-pit and underground mining of four diamond-bearing kimberlite pipes located underwater along the shore of Lac de Gras. Dikes will be constructed to isolate the pipes from the lake, which will require damming and draining part of Lac de Gras. The life span of the mine is projected to be 23 years, with the possibility of extensions depending on markets and ongoing exploration programs.

On June 10, 1999, the Comprehensive Study Report (CSR) was submitted to the Minister of Environment for approval. It provided for a 30-day public review period, which ended on July 22, 1999. The Agency submitted the CSR to the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB) along with all public comments.

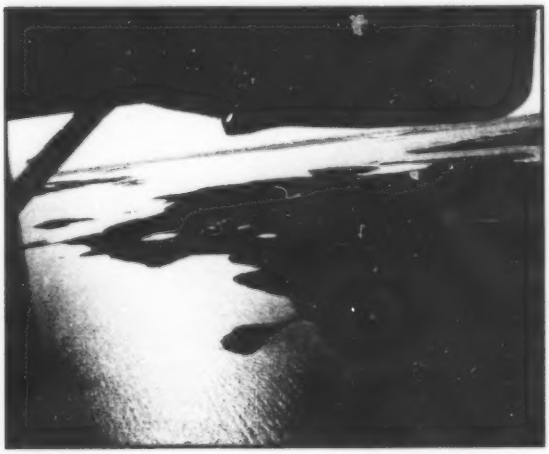

Lac de Gras Mine Site

On November 3, 1999, after addressing the concerns of the seven-member MVEIRB, Minister Anderson concluded the project could proceed and, with the implementation of all mitigation measures identified in the CSR, the project was not likely to cause significant adverse environmental effects. He also concluded that public concerns did not warrant further environmental assessment by a review panel but that specific commitments were warranted. Those commitments were:

- that a regional cumulative effects management framework be designed and implemented. The framework will include all appropriate federal and territorial regulatory agencies, non-governmental organizations, Aboriginal governments, industry representatives and the proponent. An action plan for this framework must be presented to ministers by March 31, 2000, with a framework implementation date of April 1, 2001;

- that in conjunction with the management framework, the RAs and proponent establish a mechanism to ensure that monitoring of the Diavik operation occurs and that it involve Aboriginal peoples; and

- that federal regulatory approvals ensure Diavik's abandonment and restoration plan be revised, adapted and approved as necessary over the life of the mine and that the project be abandoned incrementally, in a manner consistent with sustainable development.

The project is now in the regulatory phase where appropriate licences, permits and agreements are issued in order for the development to proceed. On March 2, 2000, an environmental agreement between Diavik and Indian and Northern Affairs Canada (INAC) was reached requiring Diavik to post a $180 million bond payable in phases. Diavik then mobilized to take advantage of the winter road to move supplies and equipment to the site.

Athabasca Oil Sands

Alberta Regional Sustainable Development Strategy for the Athabasca Oil Sands

In an effort to balance resource development pressures and environmental protection in northeastern Alberta, a Regional Sustainable Development Strategy (RSDS) for the Athabasca Oil Sands was drafted by Alberta Environment in consultation with EC and other stakeholders. The RSDS will ensure implementation of adaptive management approaches that address regional cumulative environmental effects, environmental thresholds, appropriate monitoring techniques, resource management, knowledge gaps and research to fill those gaps. The management approach may include streamlining of current regulatory processes, thereby making more efficient and timely use of public and private resources. The final RSDS for the Athabasca Oil Sands was released on August 20, 1999.

EC has been participating in multi-stakeholder workshops to begin the process of the implementation of the RSDS adaptive management model, and a more in-depth analysis of the themes and issues.

Saskfor MacMillan

In 1995, Saskfor MacMillan Limited Partnership disclosed a project to construct an oriented strandboard plant in Hudson Bay, Saskatchewan. The plant would consume 860,000 m^3 of wood annually from the Pasquia-Porcupine Forest Management Area. The proponent's forest management plan (FMP) was subject to an environmental assessment under Saskatchewan's *Environmental Assessment Act*. In 1998, EC made 16 recommendations to Saskatchewan Environment and Resource Management for improvements to the proposed mitigation measures in the FMP. Several of EC's recommendations were covered under the Provincial Ministerial Approval released on April 19, 1999, requiring the proponent to:

- clarify how the goals and objectives of its forest management plan will be achieved at an operational level, and conduct its forest management activities so that the integrity of the forest ecosystem in the Pasquia-Porcupine Forest Management Area is maintained;

- implement an ongoing evaluative program to determine if its harvesting strategy maintains a full range of vegetation types and all forest serial stages;

- undertake a monitoring program to evaluate the short- and long-term effects of its forest management activities on the health of the forest ecosystem. The proponent must provide an analysis and interpretation of the results of the monitoring program and submit its conclusions and any proposed response to Saskatchewan Environment and Resource Management as part of its five-year operational planning process; and

- continue to involve those who may be affected by the implementation of operational plans by ensuring they have an informed opportunity to provide input and review of proposed plans. Where monitoring indicates that ecosystem sustainability is not being maintained, the proponent must determine how the FMP must be adapted to ensure the effects of forest management activities do not significantly reduce overall ecosystem integrity.

Research and Development Fund

This $100,000 fund is managed by the Departmental Affairs Branch in association with Branch representatives on the regional Environmental Assessment Coordinating Committee (EACC). An interbranch working group reporting to the EACC identified critical regional EA management questions, established priorities and recommended support of proposals that best reflect these priorities. Fifteen proposals were reviewed, and seven were funded. Three additional projects received funding through $50,000 in supplemental funding.

Other major projects in the Prairie and Northern Region include:

NWT: Kunnek Resource Development Revitalization of the Reindeer Industry;
Alberta: Dunvegan Hydroelectric Project, Syncrude Mildred Lake, Spray Lakes Resort;
Saskatchewan: Processing Cigar Lake Phase 1 Ore at Rabbit Lake;
Manitoba: Omnitrax Port; and
Nunavut: Jericho Diamonds Project – Carat Lake.

Quebec

Golf Course at Lac Leamy

Société CASILOC Inc., which operates the Hull Casino, plans to build a high-end hotel and golf course at Leamy Lake Park in Hull. Much of the land needed to build the golf course is owned by the National Capital Commission (NCC), which is not subject to the *Canadian Environmental Assessment Act*, but its policy is to carry out environmental assessments in accordance with the spirit of the Act. As the project will lead to the destruction of fish habitat, the Department of Fisheries and Oceans will also have to issue a permit under section 35 of the *Fisheries Act*, and act as the responsible authority (RA).

The project, which was presented to the public in the summer of 1999, received a lukewarm reception. The business sector was pleased about the economic benefits, whereas the *Club des Ornithologues de l'Outaouais* (COO), and some park users condemned the fact that community green space in an urban setting was being sacrificed for an elite. The issues of pesticides, the disappearance of scarce woodlands, compliance with the principle of no net loss in function within the application of the Federal Policy on Wetland Conservation, and the destruction of habitat for the striped chorus frog (a species that could be identified as threatened by the government of Quebec) are some of the main concerns expressed by the public.

The Department of Fisheries and Oceans has received numerous requests from citizens and from the COO to hold public consultations on the project and to comply with the Federal Policy on Wetland Conservation. Environment Canada is working closely with the Department of Fisheries and Oceans in the environmental assessment for this project and has requested an inventory of nesting birds in the area under study during the summer of 2000 so that a scientifically accurate appraisal of the environmental impact of the project on avifauna can be completed.

Hydroelectric Development at Grand-Mère

Hydro-Québec is planning to build a new hydroelectric facility at Grand-Mère on the Saint-Maurice River. The current station, which was built in 1916, is obsolete, and it would be both difficult and very costly to rehabilitate it technically. The new 225 MW generating station requires the excavation of 1,500,000 cubic metres of rock, over 1,000,000 cubic metres of which would have to be disposed of in a nearby sandpit.

On a site visit, Environment Canada determined that there was a colony of bank swallows with approximately 225 active nests in the sandpit. We therefore asked the developer to review the description of avifauna and proceed with a site inventory in accordance with the "*Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux*", which was developed by the Quebec region. The developer completed the inventory in

May and June 1999 and the results have been available since 14 September 1999.

The project for the new station is subject to both federal and provincial environmental assessment procedures. The Department of Fisheries and Oceans is acting as the RA under section 35 of the *Fisheries Act*. It is a Comprehensive Study under the *Canadian Environmental Assessment Act*.

The Quebec Department of the Environment mandated the *Bureau d'audiences publiques en environnement* (BAPE) to proceed with a commission. Hearings were held in September and October. Members of the public expressed their concerns, which were primarily related to the new methods of operation for the station, which would likely lead to an increase in turbine flow during the summer and accentuate the rise and fall of water levels in winter.

The BAPE asked Environment Canada to take part in the hearings as the expert department in order to answer questions concerning migratory birds. The BAPE released its public report on 31 January 2000. Its recommendations were to authorize the project for a trial period of five years, and the results of the follow-up program could lead to full management authorization including control over water levels in winter.

On 18 January 2000, the Minister responsible for the Agency returned the Comprehensive Study to the Department of Fisheries and Oceans for a decision. The Department is currently finalizing its authorization for the loss of fish habitat. The Quebec Department of the Environment is preparing its recommendation in anticipation of the government decision with respect to the request for authorization.

HARMONIZATION

Implementation of the Harmonization Sub-Agreement on Environmental Assessment required the development of bilateral agreements with provinces. The Agency has been the lead in the negotiation process. EC has provided detailed comments to assist the Agency in the task of negotiation. These bilateral agreements commit us to work with the provinces and territories to achieve the highest environmental standards across the country and to continue to play a leadership role in the protection of Canada's environment. In the past year, agreements have been signed with the provinces of Alberta and Saskatchewan. Negotiations with Manitoba and Ontario are approaching completion. Next year, Nova Scotia and New Brunswick will enter into negotiations.

PROJECT ACTIVITY

The EA Program noted a small increase in responsible authority (RA) activity with **398 new projects**, an increase from last year's 387. Expert advice activity jumped sharply: advice was provided on **1635 new projects**, up from 1397 last year.

Figure 1 gives a good idea of where the heaviest workload of RA activity resided in 1999-2000. Prairie and Northern and Atlantic regions together did the largest block of screenings.

Figure 2 shows that 50% of the screenings dealt with regulatory approvals, a reduction from last year's 69%. A decrease was noted in the Ocean Dumping program in particular, which had received a greater than normal number of applications in 1998-1999 in advance of a new fee structure.

FIGURE 1: RA ACTIVITY BY REGION

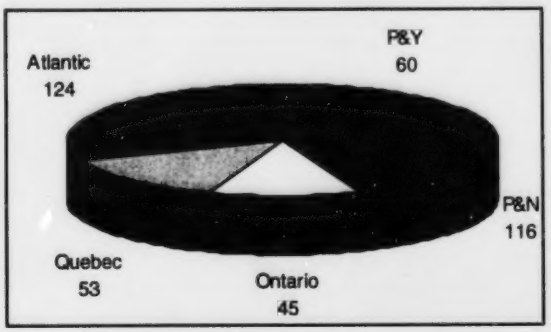

FIGURE 2: RA ACTIVITY BY PROJECT TYPE

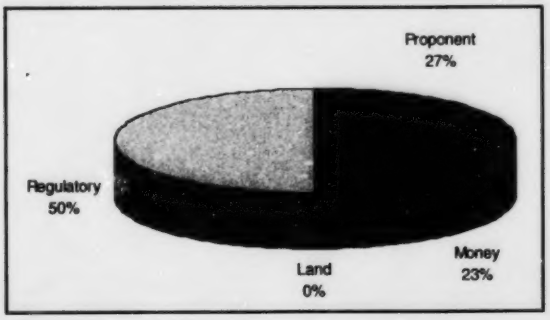

EC-triggered projects increased from 8% last year to 27% in 1999-2000. One reason for the jump is that EC dealt with site clean-ups or decommissionings for 75 of its hydrometric stations: 47 in the Northwest Territories and Nunavut, 3 in Alberta, 12 in each of Ontario and Quebec and 1 in Nova Scotia.

Figure 3 shows how permitting activity was distributed. Numbers are roughly similar to last year's distribution.

FIGURE 3: PERMITS ISSUED UNDER SPECIFIC REGULATIONS

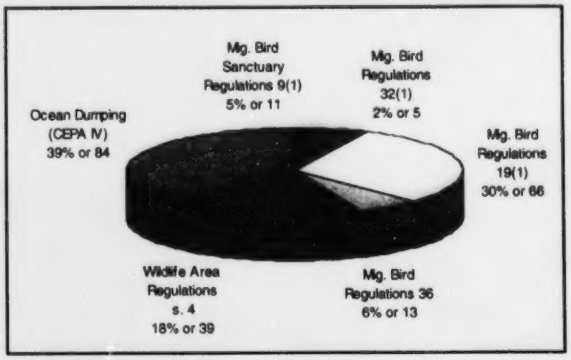

Figure 4 demonstrates the distribution of new projects referred by other bodies to EC for expert advice. Ontario and Quebec showed substantial increases, 70% and 87% respectively, and the Atlantic Region showed the next biggest increase in referrals, up 44% from last year. Pacific and Yukon and Prairie and Northern regions stayed at about the same level of new activity.

FIGURE 4: FA/EXPERT ACTIVITY BY REGION

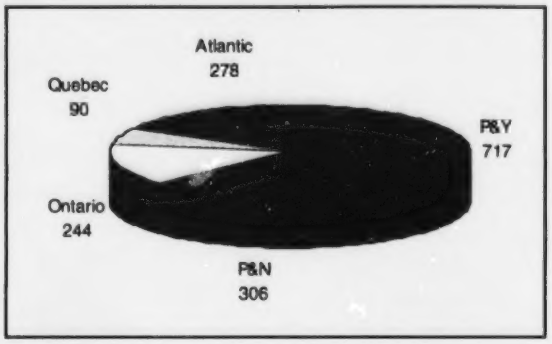

Figure 5 indicates the number of referrals to EC by referring group. Non-CEAA referrals from provincial and territorial bodies made up the largest group of requests for advice. Port, harbour, river, and estuary management bodies also made many requests. DFO seeks our advice more often than any other federal department (22%), and INAC (Northern programs in particular) is the next most frequent requester (15%). This shows much the same pattern as last year. Funding bodies (ACOA, WED, FORD and PFRA) were much more active this year, making 67 referrals to EC or a 4-fold increase over last year.

Ongoing advice in relation to projects first referred in previous years, along with the increase in new referrals, has resulted in a very heavy workload for the regions.

FIGURE 5: FA/EXPERT ACTIVITY BY REFERRING GROUP

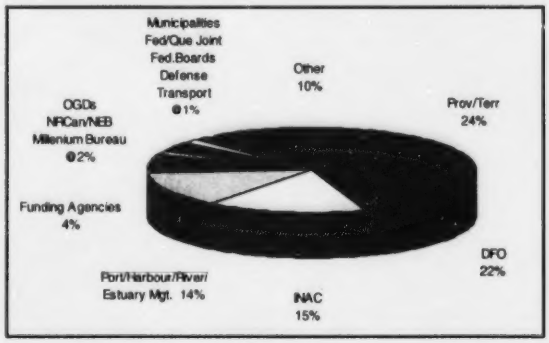

POLICY ASSESSMENT

January 2000 saw completion of the Strategic Environmental Assessment (SEA) Training Manual. It was highlighted in the "Let's Talk Green" departmental newsletter, and Environmental Assessment Branch (EAB) has subsequently received requests from many quarters for a copy of the manual. EC's Cabinet Liaison Group is distributing the SEA manual as part of the departmental Memorandum to Cabinet Drafter's Guide.

Several one-on-one coaching sessions have been given to assist departmental staff in complying with the Cabinet Directive. We provided training in SEA, participated in the drafting of SEAs, or provided assistance to drafters on major initiatives such as: Aquaculture, Federal Contaminated Sites, *Species at Risk Act*, Northern Diamond Mining, Accession to the 1996 Protocol to the London Dumping Convention, UNEP Agreement on POPs – Funding for Capacity Building, Renewal of the Great Lakes Program, WTO – Canada's Negotiating Mandate, Strengthening Our Capacity to Enforce Environmental Legislation, Federal Climate Change Strategy, and Harmonization: Canada Wide Standards (Air).

Documents from other federal departments that were examined and/or commented upon included: Cape Breton Devco, Yukon Devolution, Strengthening Fish Habitat Protection in Inland Provinces, Quebec and Atlantic Canada, among others.

The EAB reviewed over 50 Memoranda to Cabinet, Aide-mémoires and decks (briefing packages).

EA Tools

National Environmental Assessment System (NEAS)

Launched on April 1, 1998, the NEAS has continued to evolve. Several modifications were done on the application during the last fiscal year. This is to ensure that the application continues to meet the needs of the EA Program.

Federal Environmental Assessment Index (FEAI)

The Error Detector Tool (EDT) and the FEAI packaging tool were implemented in March 2000. The FEAI packaging tool is a Visual Basic application that packages the records ready for the FEAI. For any transaction to the FEAI, the practitioner can, at any time, check whether all necessary information has been entered by using the EDT. The EDT indicates missing mandatory fields. When a record is ready to be sent to the FEAI with the transaction "Initial Filing," the record also becomes accessible on the Green Lane.

Environmental Assessments on the Green Lane

Launched on April 1, 1999, the site "Environmental Assessments on the Green Lane" is accessible to the public on the Internet. The site makes public all of EC's environmental assessments under the *Canadian Environmental Assessment Act* or under any other EA processes. The site can be accessed at the following URL: http://ea-ee.ncr.ec.gc.ca/glea/index.asp

New Referral Tracking System

The New Referral Tracking System (NRTS) is a tool to assist the regional environmental assessment coordinators in managing all expert advice requests to EC in the course of an environmental assessment conducted under CEAA or any other EA review process.

It is a web-based application on the Infolane of the Department developed for coordinators in Prairie and Northern and Ontario regions. The goal is to launch the application on May 1, 2000.

Guidance Materials

Ocean Disposal

The current National Environmental Assessment System (NEAS) is an overall system that makes it possible to conduct and keep track of environmental assessments for all projects for which the Department is the RA. Based on the experience of the past two years, it was felt that the use of a system that is suited to certain types of projects would increase the efficiency of applied scientists and improve the quality of the assessments.

The ocean disposal program seemed an ideal place to begin such a process. After a consultation phase with the managers responsible for the program, both at Headquarters and in the regions, the Environmental Assessment Branch (EAB) undertook to use the NEAS to develop an environmental assessment "model" specific to the program. Following a trial period this spring, we hope that the new NEAS model will be made available to applied scientists during the summer.

Guide for EA of Mining Projects

The "Guide to Information Requirements for Federal Environmental Assessment of Mining Projects in Canada" has been finalized. The intention of this guide is to bring a greater level of certainty and consistency to the information requirements for environmental assessments of mining projects. The approach put forward in this guide conforms with the legislative requirements of CEAA. The report is being reviewed by an Agency management committee for final approval. It will be released shortly.

Pipeline Guideline

The "Practitioners Guide to Environmental Assessments of Energy-Related Pipelines" has been completed. The document will be translated and made available on the EAB Infolane site once renovation of the site is completed.

Canadian Standards Association (CSA) Guideline

During the last fiscal year, the CSA Technical Committee on environmental impact assessment redefined its scope of work to take into account major opposition from various industry members. The new goal of the Committee will be the development of a voluntary Environmental Assessment Guideline that will provide clear guidance on the consistent application of EA best practices. After it has been tested for small to medium-sized projects, the Guideline will help proponents and practitioners to conduct environmental assessments of projects, or groups of projects, of any type or level of complexity.

Aquaculture Guidelines

The Atlantic Region is preparing national guidelines for environmental assessments of freshwater and marine aquaculture projects. The aquaculture sector is rapidly expanding in many parts of the country. Recently, the Agency determined that aquaculture facilities meet the definition of "project" under CEAA and thus are subject to assessment when CEAA is triggered. The guidelines will assist reviewers in determining whether sufficient information is available to assess proposals for aquaculture operations, in addition to providing an understanding of potential environmental effects. The guidelines will also describe measures for avoiding, minimizing and mitigating environmental impacts and will promote best environmental management practices and pollution prevention opportunities. The completed guidelines will be available in early 2000-2001.

Water Issues Guidelines

To facilitate a more consistent response to federal department requests for specialist advice pertaining to water-related EA issues, Ontario Region prepared these guidelines, with review and comments given by other regions and headquarters. Based on the many years of experience of several EC practitioners, it consists of a general document providing an overview of EA, identifies water issues, and summarizes and provides links to legislation, regulations and guidelines dealing with water issues in Canada. Several sector-specific water issues guides are provided as appendices to the main document, including: land development and stormwater management; infilling of lakes, rivers and waterways; bridges (and large culverts); highways and roads; marinas and docks; dredging; and, pipelines.

Radar Sites

The Meteorological Service of Canada (MSC) is in the process of installing Doppler radars at 21 new sites across the country. In order to facilitate the preparation of the EA screening reports and to ensure consistency in these reports, MSC, in collaboration with EAB, the Ontario Region and a consultant, prepared a template screening using the National Environmental Assessment System (NEAS). This tool serves as a starting point that helps project managers and EA practitioners prepare EA screenings for Doppler radar installation projects. The template can be accessed as record number 1243 on the NEAS.

Conflict of Interest in the Context of EA

This guidance document, based on legal advice received from the Department of Justice, was developed to help EA practitioners and project managers identify, understand and respond to situations where real or perceived conflict of interest may arise. The document examines the nature of real and apparent conflicts of interest and explores ways of avoiding or minimizing conflicts. Specific situations, described in the document, primarily relate to Meteorological Service of Canada activities, but the document is general enough to be helpful in providing guidance for similar situations in other departmental services. This document will be available internally on the EAB Infolane site.

EA Guidelines for Golf Course Development in the Atlantic Region

On March 2, 2000, a draft guideline document on the development and operation of golf courses was distributed to EC practitioners for review and comment. Issues addressed included siting and design considerations, mitigation of potential environmental impacts associated with construction activities, and best practices/ mitigation measures for the management of golf course operations (e.g. management of stormwater, hazardous materials and wastes, wildlife, clubhouse activities, in addition to integrated pest management strategies). A final guideline document should be available early in 2000-2001.

TRAINING

IAIA 1999 – Scotland

In Glasgow, in June 1999, the 19th annual meeting of the International Association for Impact Assessment (IAIA) assembled over 400 presenters from around the world. During the 87 sessions (over five days), papers covered environmental, social and health impact assessment. The proceedings stressed environmental follow-up, strategic assessments, methodology, and the situation in developing countries. Next year's meeting will be held in Hong Kong with the theme "Back to the Future."

IAIA 1999 – Francophonie

The June 1999 international meeting of Francophone specialists in impact assessment was held prior to the IAIA meeting in Glasgow. The main focus of the meeting, which gathered more than 75 persons from a dozen countries, was on environmental follow-up, strategic assessments, methodology, and the situation in developing countries. The conferences and workshops enhanced links and exchanges among the participants. At the invitation of the French environment minister, the year 2000 meeting will be held in Paris to work on the theme of "Strategic Environmental Assessment."

Cumulative Effects Assessment

The Cumulative Effects Assessment (CEA) Practitioners Guide (February 1999) was developed by an independent, multi-stakeholder committee to provide practical guidance to those involved in designing and conducting CEA and in using this information for project planning and decision making. It focuses on the assessment of cumulative biophysical effects and advances principles for CEA that are intended to be relevant across jurisdictions and to projects of varying size and complexity in different industry and development sectors.

A two-day course based on this Practitioners Guide was prepared with the help of two consulting companies (Axys and Senes) and was presented by CEA specialists in several locations by the Agency in collaboration with EC. Sessions took place in Hull (April 1999), Calgary (June 1999), Edmonton and Halifax (October 1999), Ottawa and Whitehorse (November 1999), Winnipeg and Moncton (February 2000) and Toronto (March 2000). Detailed case studies and examples were used throughout the course, and opportunity was provided for the discussion of issues of concern to participants.

Wetlands Training

An introductory training course on Canada's commitment to wetlands, and how to live up to that commitment in the environmental assessment process under CEAA, has been developed with the assistance of the North American Wetlands Conservation Council (Canada). A pilot session was delivered to 24 EC staff on October 26, 1999, at the EA Practitioners' Workshop. The course is designed to help proponents of federal projects; responsible authorities (RAs); environmental consultants who undertake assessments for proponents and RAs; and EA practitioners who provide guidance and review assessments.

SEA Training

EC is fulfilling its obligations under the renewed Cabinet Directive (June 1999) requiring that all federal departments and agencies examine the environmental effects of any policy, plan or program being developed (also called Strategic Environmental Assessment or SEA). Over the past year, the Environmental Assessment Branch in Hull developed a training manual, "Strategic Environmental Assessment at Environment Canada: How to Conduct Environmental Assessments of Policy, Plan and Program Proposals," several hundred copies of which have been printed. Since then, a training session was successfully delivered to a group of 10 EC and two Agency staff. This first group training session provided positive feedback that resulted in adjustments to the manual and the training program to better meet the needs of EC staff.

The manual is now included in the "Memorandum to Cabinet Drafter's Guide" to provide guidance to policy drafters on the proper environmental evaluation of their proposals. The manual was featured in the March 2000 edition of "Let's Talk Green," resulting in numerous inquiries about the manual and training. More SEA training sessions using the revised manual are planned for the new fiscal year.

Federal Coordination Regulations

As part of the activities of the Regional sectoral table on environmental assessments, the representatives of some twenty federal departments attended two workshops. Environment Canada participated, along with Canadian Heritage, DFO and the Agency, in preparing for the workshop held in the fall of 1999. These workshops led to the development of a regional action plan that placed an emphasis on training representatives of the departments, which act mainly as proponents or contribute to project funding. Some action plan initiatives, such as the preparation of a guide for Responsible Authorities, are currently in progress.

Federal Authorities Workshop

An in-house pilot workshop was held in Edmonton November 25-26, 1999. The pilot was directed at regional staff who review EA documents and provide specialist and expert information and knowledge to clients from other departments and jurisdictions. Participants were mainly regional EA coordinators and technical reviewers, but several EAB headquarters staff also attended. Topics for discussion included Why We Are Doing This Work, How to Write Review Comments/ Guidelines for Technical Reviewers, What We Should Review in EA, and What Information We Should Look for When Reviewing EA Documents.

Practical exercises gave participants hands-on experience in identifying EA issues when a project proposal is first received. Workshops are being planned for other locations in the Prairie and Northern Region. The workshop was developed and delivered by Anne Marie Henry, Meteorological Services of Canada, Curtis Englot, Departmental Affairs Branch, Andy Smart, Environmental Protection Branch, and Rolly Wickstrom, Environmental Conservation Branch.

National Meeting for EP EA Coordinators and Technical Specialists

On September 23-24, 1999, Environmental Protection Branch, Ontario Region, hosted this second national meeting in Niagara-on-the-Lake, Ontario. Approximately 30 Environmental Protection (EP) staff participated. The objectives of this annual meeting are to ensure that regional EA coordinators and technical specialists within EPB are aware of current and emerging policies and issues in the EP program nationally; to provide a forum to discuss how EP issues may be integrated into EA advice in a consistent manner; and to provide a forum for information exchange, communication and networking amongst regional EP staff involved in the EA Program. The agenda for this year's meeting focused technical discussions on s. 36(3) of the *Fisheries Act* and aquaculture proposals, and included a session on strengthening EP staff participation in EA panel hearings.

National EA Practitioners' Workshop

Atlantic Region was host to the 1999 Annual EA Practitioners' Workshop, which was held at the Citadel Hotel in Halifax, October 27-29. The workshop, organized in conjunction with EAB, provides an opportunity for EC staff across the country to share experiences and to evaluate tools for conducting and reviewing environmental assessments. Among the topics discussed during the workshop were the Five-Year Review of CEAA, recent legal decisions relating to EA, regional experiences with a number of high-profile projects and national assessment guidelines for aquaculture projects. There were also demonstrations of a variety of electronic databases and EA tools. A special highlight of the workshop was the presentation of the EA Practitioner of the Year Award to Atlantic Region's Barry Jeffrey, in recognition of his dedication and achievements in environmental assessment both in the region and nationally.

EAs for Smaller Projects

Regional Canadian Wildlife Service EA practitioners met in Hull, February 10-11, 2000, to discuss the first draft protocol developed by a consultant to deal with management of EAs for smaller projects, those that are similar in nature and whose environmental effects can be mitigated readily. Enforcement and EA representatives discussed the key issues and concerns relating to this approach. Hans Blockpoel addressed the group on aircraft/bird interactions; Steve Wendt addressed proposed changes to the Migratory Birds Regulations; and Pauline Lynch-Stewart and Clay Rubec addressed the gaps in understanding the application of the Federal Policy on Wetlands to EA.

National EACC Annual Meeting

The regional chairs of the Environmental Assessment Coordinating Committee (EACC) met in Hull for two days of fruitful exchange, March 15-16, 2000. They discussed the EA Program Strategic Planning Exercise, which will soon be moving to the regions, the EA Core Capacity Study, and EC's draft position on the Five-Year Review of CEAA, and they received an update on revisions to the Migratory Birds Regulations. The Agency briefed participants on the status of the Five-Year Review and Operational Policy statements.

Follow-up and Monitoring

Mining Follow-up Study

This year we initiated a study to evaluate EC's contribution, as a responsible authority, to the EAs of mining projects. The objective of the study is to identify positions and advice provided by the Department in various mining projects subjected to the EARP or CEAA process over the past few years. By reviewing EC's involvement in mining EAs in terms of advice and recommendations to panels and in Environmental Impact Statements, we will be able to get a better idea of the level of consistency in EAs at the national level. The study should also provide a basis for discussing where additional mining guideline information, resources and R&D could evolve in order to increase national consistency in EAs of mining. We have completed the information-gathering part of the study. In the new year we will conduct the analysis and hold a workshop to get regional input.

Atlantic Region Follow-up to Environmental Assessments

Follow-up is an essential component of the EA process, both for verifying the accuracy of the EA process itself and for determining the effectiveness of any measures taken to mitigate the adverse environmental impacts of a project.

In the summer of 1999, following review and comment on environmental issues associated with the construction and operation of the Maritimes and Northeast Pipeline natural gas main line through Nova Scotia and New Brunswick, EC staff initiated a follow-up program to determine whether our mandated requirements, noted in the National Energy Board (NEB) Reasons for Decision, were in fact carried out satisfactorily. The program was expanded to include follow-up issues for the Point Tupper, Halifax, and Saint John laterals and the Sable Offshore Energy Project. The follow-up was accomplished through field inspections, meetings, review of design and construction revisions, and close communication with and support from NEB staff and proponents.

Follow-up issues addressed acid rock excavation and disposal, greenhouse gas action plans, environmental protection plan revisions, detailed crossing plans for the sensitive wetlands, waste management plans, and mitigation requirements for migratory birds due to delays in clearing the Saint John and Halifax laterals. Other issues to date include a post-construction Roseate tern study for Sable Offshore Energy.

This program is being expanded in fiscal year 2000-2001 to follow up on completed EAs under CEAA (e.g. components of the Muggah Creek Watershed Clean-up Initiative, fish aquaculture, federally funded highways, and selected Eco-Action projects). Those who initiated specific concerns about a project are encouraged and supported in following up on their comments as the project progresses.

COMPLIANCE

Performance of Environment Canada as a Responsible Authority Based on NEAS Data

At the National EA Practioners' Workshop held in October 1998 in Québec City, EAB presented an analysis of the information contained in the NEAS since its introduction in April 1998. The main shortcomings observed related to the speed with which projects were registered in the NEAS, the entry of data on monitoring programs and the consultation of experts, and lack of consistency in processing environmental assessments, particularly those triggered as a result of applications for ocean disposal permits.

Following the discussions held at the 1998 workshop and at meetings with program managers, a number of measures were suggested to correct the observed shortcomings. Indeed, the analysis presented at the EA Practioners' Workshop in October 1999 in Halifax revealed a significant improvement in the manner in which data were entered into the NEAS, particularly in terms of consistency in the way ocean disposal projects were assessed. Delays in data entry had also decreased considerably.

With a view to further improvements, the EAB intends to actively attend annual meetings of program managers involved in environmental assessment. We note that the environmental assessments for Environment Canada projects are now available at the Department's Web site.

FIVE-YEAR REVIEW OF CEAA

The Five-Year Review of CEAA presented an excellent opportunity for EC to systematically consider past experiences and identify issues that will assist in improving the operations of the Act. EAB coordinated EC's input and provided comments and support to the Agency throughout the ongoing review. EAB also coordinated an interdepartmental committee to ensure that all major issues were identified, and that an organized approach was developed to communicate these issues to the Agency. Issues were discussed at several national meetings and workshops, and an internal working group was identified (including headquarters, Canadian Wildlife Service and regional personnel) in order to prepare the final departmental position papers. Regional meetings were held during March 2000 in Winnipeg, Montréal and Halifax.

In general, Environment Canada wants to focus on making management and administration of the Act and its processes more effective, while at the same time ensuring that the objectives of sustainable development are achieved in the context of federal decision making, that its own environmental assessments are sound and comprehensive, and that the Department's scientific advice is being appropriately used by

other departments and agencies. The Department's three top-priority recommendations address:

- strengthening the accountability of the Agency and federal authorities to support better compliance;
- ensuring federal involvement in the EA process at an earlier stage (particularly for the Law List); and
- facilitating the development and use of EA tools such as regional assessments of multiple projects.

Other significant issues relate to coordinating management of the process; establishing clear accountabilities (e.g. for monitoring and follow-up); the need for improved efficiency, effectiveness and predictability; and the need for more effective development and use of tools and innovative approaches to facilitate better EA.

LOOKING TO THE FUTURE

During the five years since the implementation of the *Canadian Environmental Assessment Act*, the EA Program has expended considerable energy in examining how we have fulfilled our responsibilities and complied with the Act. In the last year we have focused on developing an Environment Canada position on the amendments we would like to see in the Act to enhance and further protect the environment. Our analysis and input to the Five-Year Review will contribute to a revitalized CEAA, with new features and a more streamlined, more efficient process. We trust this will begin to address our need, and industry's need, for greater simplicity, timeliness and clarity of process. We expect that legal challenges and court decisions will continue to further define our roles and responsibilities.

Challenges in the EA Program

- There is an increasing demand from the public, especially First Nations groups, for access to EA information and for participation in the EA process. Legal challenges have resulted when such needs were not fully met.
- Developing national consistency remains an ongoing challenge.
- There is growing demand for expert advice on infrastructure projects, DFO permitting, and assessments devolved to Aboriginal processes, *all without the promise of necessary resources.*
- There is a lack of adequate resources for follow-up, monitoring and coordination of science studies in support of EA, hindering the Program's ability to have a continuing sound scientific foundation for its advice.
- The new *Species at Risk* legislation will need analysis and necessitate appropriate training for our practitioners.
- Cumulative Effects Assessment (CEA) and Strategic Environmental Assessment (SEA) or "policy assessment" are gaining a higher profile, allowing us to do assessments on a more comprehensive scale than before. We need to do more.

Managing our resources and developing a sound recruitment policy will be our central challenges.

Proposed Future Directions

- The Program will promote the use of existing tools such as Strategic EA and Adaptive Management practices across all of EC, and to other government departments and proponents, and provide advice on what is required to conduct Cumulative Effects Assessments. This is one way of ensuring the early integration of EA into decision making.

- The Program will undertake to document and analyze its resource utilization to determine how the increased reach of the Program has affected the timeliness and quality of the advice provided. This is particularly necessary due to the increase in referrals from groups such as DFO, the federal and provincial infrastructure projects, and harmonization agreements. Once the analysis is completed, the Program will identify where results are at risk.

- Ongoing training of practitioners will be necessary and new training will be provided to explain and work with the revised CEAA. Guidance and position statements will be prepared to deal with the new and challenging facets of our work. The next EA Practitioners' Workshop is scheduled for Victoria, B.C., in early November 2000. Its theme will be "EA and Science: Building Linkages at Environment Canada."

It promises to be another busy year filled with opportunities and challenges.

Paula Caldwell St-Onge

Ian Travers

Claude Saint-Charles

Jon Gee

Tim Hibbard

Mike Nassichuck

ABBREVIATIONS

Agency – Canadian Environmental Assessment Agency

BCEAA – *British Columbia Environmental Assessment Act*

CEA – Cumulative Effects Assessment

CEAA – *Canadian Environmental Assessment Act*

CSA – Canadian Standards Association

CSR – Comprehensive Study Report

CTA – Canadian Transportation Agency

DFO – Department of Fisheries and Oceans

DU – Ducks Unlimited

EA – Environmental Assessment

EAB – Environmental Assessment Branch

EACC – Environmental Assessment Coordinating Committee

EARP – Environmental Assessment and Review Process

EC – Environment Canada

ECS – Environmental Conservation Service

EDT – Error Detector Tool

EPS – Environmental Protection Service

EUB – (Alberta) Energy and Utilities Board

FA – Federal Authority

FEAI – Federal Environmental Assessment Index

FMP – Forest management plan

IAIA – International Association for Impact Assessment

INAC – Indian and Northern Affairs Canada

JAG – Joint action group

MOU – Memorandum of Understanding

MSC – Meteorological Service of Canada

MVEIRB – Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

NEAS – National Environmental Assessment System

NEB – National Energy Board

NHRI – National Hydrology Research Institute

NWRC – National Wildlife Research Centre

NWRI – National Water Research Institute

NRTS – New Referral Tracking System

PAHs – Polycyclic aromatic hydrocarbons

PCBs – Polychlorinated biphenyls

POPs – Persistent organic pollutants

RA – Responsible authority

RMHW – Regional Municipality of Hamilton Wentworth

RSDS – Regional Sustainable Development Strategy

SEA – Strategic Environmental Assessment

UNEP – United Nations Environment Program

WTO – World Trade Organization

Programme d'évaluation environnementale

Rapport annuel 1999-2000

Environnement Canada Environment Canada

Canada

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à :

Ruth M. Thoms
Direction de l'évaluation environnementale
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
351, boul. St.-Joseph, 17e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 953-5333
Téléc. : (819) 953-4093
Courriel : Ruth.Thoms@ec.gc.ca

© Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2000

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 3

OBJET 4

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION : POINTS SAILLANTS RÉGIONAUX 4

Atlantique 4

Ontario 5

Pacifique et Yukon 7

Prairies et Nord 8

Québec 12

HARMONISATION 13

ACTIVITÉS ET PROJETS 14

Figure 1 : Activité de l'autorité responsable par région 14
Figure 2 : Activité de l'autorité responsable par type de projet 14
Figure 3 : Activité réglementaire de l'autorité responsable par permis 14
Figure 4 : Activité de l'autorité fédérale et d'expert par région 15
Figure 5 : Activité de l'autorité fédérale d'expert par groupe orienteur 15

ÉVALUATION DES POLITIQUES 16

OUTILS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE 16

DOCUMENTS D'ORIENTATION 17

FORMATION 19

SUIVI ET SURVEILLANCE 23

CONFORMITÉ 24

RÉVISION QUINQUENNALE DE LA LCEE 24

REGARD SUR L'AVENIR 25

ABRÉVIATIONS 27

RÉSUMÉ

Le présent rapport annuel donne un aperçu des activités, des possibilités et des enjeux du Programme national d'évaluation environnementale (EE) d'Environnement Canada pour l'exercice 1999-2000.

Le Programme national d'EE est un programme multidisciplinaire et transsectoriel qui réunit des membres du personnel du Service de la protection de l'environnement (SPE), du Service de la conservation de l'environnement (SCE) et du Service météorologique du Canada (SMC), autrefois le Service de l'environnement atmosphérique (SEA), tant dans les cinq régions qu'à l'administration centrale. Le groupe de l'administration centrale comprend des représentants de la Direction de l'évaluation environnementale ainsi que des praticiens en EE de l'Institut national de recherches hydrologiques (INRH, Saskatoon, Saskatchewan), de l'Institut national de recherche sur les eaux (INRE, Burlington, Ontario) et du Centre national de recherche sur la faune (CNRF, Hull, Québec).

L'essentiel du mandat du Programme découle de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). L'exercice financier 1999-2000 marque le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi, aussi le processus d'examen obligatoire quinquennal doit-il être amorcé. Dans le cadre du Programme d'EE, on a consenti énormément de temps et d'effort pour transmettre à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale les recommandations constructives et les commentaires formulés par Environnement Canada pour améliorer et renouveler la LCEE.

Le groupe du Programme d'EE a participé directement à ***2033 évaluations environnementales de projet***, soit en qualité d'autorité responsable en vertu de la LCEE ou encore comme ministère spécialiste des questions scientifiques ou comme autorité fédérale chargée de prodiguer des conseils à d'autres responsables des examens d'évaluation environnementale.

Le Ministère doit assumer des responsabilités en vertu de la directive récemment promulguée par le Cabinet sur l'évaluation environnementale des propositions de politiques, de plans et de programmes (juin 1999). La mise en œuvre de ce processus, qui porte aussi le nom d'Évaluation environnementale stratégique ou EES, prend actuellement plus d'importance dans tous les organismes du gouvernement, alors que le ministère de l'Environnement se charge de donner des indications pour l'exécution de **50 évaluations environnementales stratégiques** cette année ou d'y participer lui-même. La Direction de l'évaluation environnementale, à l'administration centrale, a élaboré un cours de formation complet sur la conduite des évaluations environnementales stratégiques et a activement fait connaître ce cours à d'autres sections du Ministère.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les ressources d'EC ont été mises à contribution au maximum en raison de l'augmentation continuelle du nombre des évaluations et, par la suite, de la demande d'indications présentée au Ministère. Cette situation nous a amenés à diriger davantage nos efforts vers la mise au point d'outils d'évaluation environnementale et de documents d'orientation sur le sujet, dans le but de gérer la charge de travail et les ressources nécessaires. L'Évaluation des effets cumulatifs (EEC), l'Évaluation environnementale stratégique et les pratiques de gestion adaptatives prennent de plus en plus d'importance et se révèlent très utiles dans l'exécution du Programme.

Le Programme national d'EE d'Environnement Canada, en permettant le déroulement d'un processus décisionnel éclairé, continue d'être un outil efficace pour promouvoir la prévention de la pollution et encourager l'adoption de méthodes de développement durable partout au Canada.

OBJET

Le présent rapport annuel atteste de la détermination d'Environnement Canada (EC) à rendre compte de ses actions ainsi qu'à partager ses succès et les leçons qu'il a apprises dans le domaine de l'évaluation environnementale (EE). On y trouve un exposé détaillé des activités menées entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000, conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et à la directive de 1999 du Cabinet sur l'évaluation environnementale des politiques, des plans et des programmes.

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION : POINTS SAILLANTS RÉGIONAUX

Atlantique

Projet d'exploitation de la mine et de l'usine de traitement de Voisey's Bay

En avril 1999, la commission conjointe d'évaluation environnementale du projet d'exploitation de la mine et de l'usine de traitement de Voisey's Bay a publié son rapport. Ce rapport contenait 107 recommandations, dont un grand nombre avaient trait aux effets, à l'atténuation des incidences, à la surveillance et au suivi en matière d'environnement. Les préoccupations d'Environnement Canada étaient reliées à la gestion des résidus et des stériles, aux effets des rejets de contaminants sur la faune, notamment les oiseaux migrateurs, aux répercussions sur la population d'arlequins plongeurs de l'Est, une espèce en péril, aux conséquences de l'implantation du projet de piste d'atterrissage sur les Gooselands (habitat d'oiseaux migrateurs qui a une importance régionale) et aux effets des activités de navigation sur les oiseaux de mer et les canards de mer.

En août, les gouvernements fédéral et provincial, qui faisaient connaître leur réaction aux recommandations, ont conclu que les répercussions environnementales du projet de développement seraient acceptables si les engagements exposés dans les documents d'évaluation environnementale et les conditions établies dans les réponses aux recommandations étaient respectées. La mise en application des conditions découlant de l'évaluation sera facilitée surtout par les régimes de réglementation fédéral et provincial. À l'heure actuelle, le projet est en suspens en attendant la fin de l'impasse entre le promoteur et le gouvernement provincial concernant le traitement des concentrés provenant de la mine.

Initiative de décontamination du bassin versant du ruisseau Muggah

On a formé un groupe d'action commune (GAC) en milieu communautaire dans le but d'aborder, de façon globale, la question du nettoyage du bassin versant du ruisseau Muggah à Sydney, en Nouvelle-Écosse. L'objectif est de remettre le bassin dans son état naturel, ou presque, en autant que les moyens technologiques le permettent. À la demande du groupe d'action commune, on a négocié un protocole d'entente (PE) fédéral / provincial / municipal qui expose comment les parties signataires travailleront de concert à l'établissement et à l'application des mesures

correctives. Les coûts de l'opération doivent être partagés entre les trois niveaux de gouvernement suivant un accord de partage des coûts qui accompagne le protocole d'entente. Environnement Canada est l'un des signataires de ce protocole.

Les questions reliées à l'environnement et à la santé, dans le bassin du ruisseau Muggah, touchent principalement :

- L'emplacement d'un étang bitumineux de 34 hectares (contenant approximativement 700 000 tonnes de sédiments contaminés aux HAP, dont 45 000 tonnes sont également contaminées aux BPC);
- L'emplacement d'un ancien four à coke de 60 hectares (ce qui comprend les structures abandonnées, les réservoirs contenant des déchets chimiques et la contamination du terrain, de la surface et des sols);
- Un lieu d'enfouissement municipal / industriel non contrôlé (contenant des lixiviats contaminés provenant de décharges non cuvelées);
- Des décharges municipales d'eaux usées (plus de 30 exutoires).

Afin de garantir la cohérence des examens environnementaux préalables accomplis conformément à la LCEE, le personnel a préparé un protocole d'EE pour les initiatives entreprises dans le cadre du protocole d'entente.

Muggah Creek

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, quatre projets ont été soumis à des examens préalables d'EE en vertu de la LCEE : les activités d'installation et de maintenance continue d'une clôture à la limite nord de l'emplacement du four à coke; la démolition de maisons sur Frederick Street et sur Curry's Lane pour faciliter les activités d'investigation et de remise en état imminentes concernant l'emplacement de l'ancien four à coke (deux examens préalables différents) et la construction de l'égout intercepteur de Muggah Creek destiné à détourner 30 exutoires d'eaux usées des étangs bitumineux dans le but de stabiliser l'emplacement et d'en faciliter le nettoyage éventuel.

Ontario

Autoroute de la vallée de Red Hill

L'autoroute proposée pour la vallée de Red Hill est une autoroute de huit kilomètres reliant deux autoroutes provinciales encerclant Hamilton et traversant la vallée de Red Hill Creek. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est l'autorité responsable (AR) principale et Environnement Canada est une autorité responsable en raison de la nécessité de désaffecter et de réinstaller une station hydrométrique qui lui appartient. Le projet a d'abord été soumis à un examen préalable en vertu de la LCEE, mais il a été renvoyé à une commission, en mai 1999, à des fins d'examen. En juillet de la même année, le conseil de la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth (RMHW) a fait adopter une résolution ayant pour effet de retirer la demande d'autorisation du projet faite par la municipalité en vertu de la *Loi sur les pêches*. La municipalité a rempli une demande de révision judiciaire le 4 août 1999, en Section de première instance de la Cour fédérale, pour tenter de faire annuler la décision du ministre de l'Environnement de s'adresser à une commission et pour demander une ordonnance interdisant à la Commission de procéder à l'examen en vertu du mandat établi. La principale demande, ainsi qu'une demande

subséquente soulevant des allégations de partialité de la part de la personne présidant la commission, doit être entendue par la cour du 27 novembre au 1er décembre 2000 inclusivement.

Du 9 au 11 septembre 1999, la commission a tenu des réunions pour établir la portée des incidences, et les directives sur les énoncés d'incidences environnementales établies pour l'examen fait par la commission ont été rendues publiques le 15 octobre 1999. La commission a décidé de ne plus entreprendre d'autres activités concernant son examen en attendant la résolution de ces questions d'ordre juridique.

Prolongement de l'autoroute 407

EC a terminé son examen des documents d'examen préalable d'EE pour le prolongement partiel de la route 407 à l'est et le prolongement de la 407 à l'ouest, près de Toronto. La province de l'Ontario a vendu à un consortium privé, le 407 ETR, les droits relatifs à la construction et à l'exploitation de cette autoroute à péage. Les préoccupations et les intérêts ministériels sont reliés aux répercussions des travaux sur la qualité et la quantité de l'eau, sur l'habitat des oiseaux migrateurs et de la faune et sur la qualité de l'air. Le MPO est l'autorité responsable du projet en raison des éléments déclencheurs de la « liste des dispositions législatives et réglementaires désignées » en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Le prolongement partiel de la 407 à l'est a suscité des préoccupations importantes dans le public, ce qui s'est traduit par l'envoi de plusieurs centaines de lettres aux ministres d'EC et du MPO, lettres qui demandaient un examen fait par une commission. La décision du MPO sur l'examen préalable a été retardée pour permettre de plus amples consultations du public et pour donner au promoteur la possibilité de s'exprimer sur les points soulevés.

Éolienne de la TREC

Environnement Canada, en qualité d'intervenant fédéral principal et par le truchement de l'élément des Mesures d'action précoce en matière de technologie du Fonds d'action pour le changement climatique, a l'intention de fournir à la *Toronto Renewable Energy Co-operative* (TREC) les 330 000 $ nécessaires à l'installation d'une éolienne dans le secteur riverain de Toronto. Il s'agit là de la première installation de ce genre en Amérique du Nord à être édifiée dans un centre-ville. La TREC cherche à promouvoir l'utilisation de l'« énergie verte ». Grâce au financement fourni par le *Toronto Atmospheric Fund*, on a élaboré un projet d'implantation de ces éoliennes et l'on a formé la *TREC Wind Power Co-operative*. Quel est

Éolienne

son but? Alimenter en énergie propre le réseau de distribution d'électricité de *Toronto Hydro* au nom des membres de la coopérative, lesquels bénéficieront des réductions implicites de leur consommation d'électricité selon leur part de la production électrique de l'éolienne. Le ministère de l'Environnement fournira aussi 98 500 $ à la TREC pour l'acquisition de 7 % de l'énergie verte d'une éolienne qu'il utilisera pour ses bureaux et ses laboratoires de Toronto.

Cette initiative constitue un autre exemple de partenariat entre le monde des affaires et la collectivité, lesquels passent tôt à l'action pour promouvoir l'utilisation d'une énergie renouvelable et améliorer la qualité de l'air tout en réduisant les émissions qui contribuent aux changements climatiques, au smog, aux précipitations acides et à l'apport de polluants — métaux lourds, tel le mercure — dans l'environnement.

En qualité d'autorité responsable en vertu de la LCEE, EC a étudié la portée des incidences du projet l'été dernier. L'emplacement proposé, les études de l'aspect géotechnique et de la construction du réseau, les préparations d'emplacement, l'excavation, la construction des fondations, le transport de l'éolienne vers le lieu d'implantation, puis son montage, l'installation de transformateurs, le branchement au réseau électrique, la mise en marche ainsi que les activités de restauration de l'emplacement et de déclassement futur ont été incluses dans le processus d'étude de la portée des incidences. Deux éoliennes additionnelles sont également proposées par la TREC et par T*oronto Hydro*.

Les promoteurs tiennent actuellement des consultations publiques sur l'acceptabilité du projet à l'emplacement proposé, et un rapport d'EE est en voie d'établissement. Le financement sera fourni à la TREC par le Fonds d'action pour le changement climatique et par EC à condition que l'examen préalable de l'évaluation environnementale soit approuvé.

Pacifique et Yukon

Agrandissement du barrage hydroélectrique Brilliant

La *Columbia Power Corporation* prévoit agrandir son installation hydroélectrique de Brilliant, près de Castlegar, en Colombie-Britannique, en ajoutant une seconde centrale électrique de 100 MW. Les travaux porteront sur de nouvelles installations : canal de prise d'eau, centrale électrique, canal de fuite, pont de canal de fuite, lignes de transmission, remplissage de l'étang d'amont existant et ouvrages d'appoint. Une fois la demande officiellement reçue, ce projet donnera probablement lieu à un examen harmonisé effectué en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de l'*Environmental Assessment Act* de la Colombie-Britannique (LCEE / BCEAA). Le projet amènera des changements au régime opérationnel de la rivière Kootenay et peut-être à celui du fleuve Columbia. Le projet procurera d'importants avantages en réduisant la pression totale des gaz en aval de l'installation, et les organismes américains ont demandé que le promoteur accroisse davantage la capacité de la centrale pour que l'on puisse obtenir de meilleurs résultats à cet égard.

Projet énergétique Cascade Heritage

Environnement Canada a continué de jouer un rôle dans l'examen du projet énergétique Cascade Heritage, qui doit être réalisé sur la rivière Kettle, immédiatement en amont de l'endroit où elle franchit la frontière canado-américaine. L'un des problèmes les plus importants reliés à ce projet est celui des répercussions possibles, sur le projet, des variations de débit liées aux changements climatiques. D'autres problèmes pourraient aussi se poser concernant la présence de l'Arlequin plongeur dans cette région et en ce qui concerne beaucoup d'autres questions touchant la qualité de l'air. Le projet est entré dans la phase deux du processus, à laquelle le gouvernement fédéral participe pleinement.

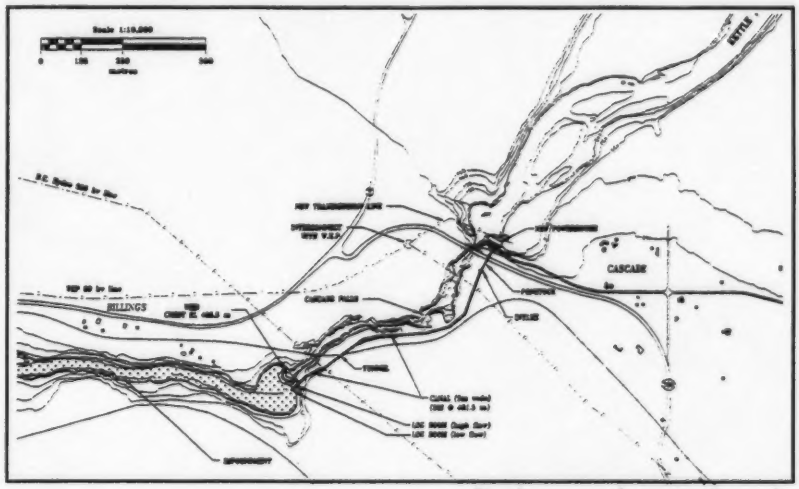

Emplacement du projet Cascade

Centre de ski de Melvin Creek / Cayoosh

NGR Resorts Ltd. projette de construire un centre de ski multisaison dans la région de Cayoosh, plus précisément dans la vallée de Melvin Creek, près

Photo : John F. Baldwin

Vallée de Melvin Creek

de Lillooet, en C.-B., qui est actuellement dépourvue de routes; ce centre serait à environ cinq heures en voiture au nord de Vancouver. La région de Cayoosh, dans l'ensemble, n'est guère développée. Parmi les installations à construire, il faut mentionner un village comportant au maximum 16 814 lits, 14 monte-pentes qui puissent transporter confortablement 12 510 personnes par jour pour desservir quelque 571 hectares de pistes. Le projet a donné lieu a un examen en vertu des deux lois, la LCEE et la BCEAA. Pour EC, les préoccupations principales portent, entre autres, sur la présence de l'Arlequin plongeur et sur la nécessité de prévoir des installations d'égouts adéquates car le projet serait implanté en amont d'importantes eaux poissonneuses. Les problèmes principaux à soumettre à l'examen environnemental ont trait aux effets cumulatifs du projet, notamment aux répercussions potentiellement négatives sur la chèvre sauvage des Montagnes Rocheuses et sur l'ours grizzli. Les effets cumulatifs sont particulièrement difficiles à aborder quand on n'a pas planifié l'utilisation des terrains et que l'on est soumis à des contraintes visant à limiter la portée de l'examen. Le public exerce de fortes pressions, tant positives que négatives, sur les responsables du projet.

Prairies et Nord

Mine de charbon Cheviot

Le projet de mine de charbon Cheviot comprend l'exploitation d'une mine à ciel ouvert et d'une usine de traitement dans le centre-ouest de l'Alberta, près de Hinton. Le projet est assujetti aux exigences de l'Alberta en matière d'évaluation environnementale, exigences qui sont régies par l'*Energy and Utilities Board* (EUB) de l'Alberta. Après une audience conjointe de l'EUB / LCEE, en 1997, et la délivrance des autorisations par l'EUB et le MPO, la Section de première instance de la cour fédérale, dans une décision rendue le 8 avril 1999, a annulé l'autorisation fédérale. En réaction à ce geste, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) a demandé que la commission conjointe d'examen reprenne ses activités et se penche sur les questions soulevées par la décision de la cour. Environnement Canada a déposé sa présentation devant la commission conjointe sur la mine Cheviot le 10 janvier 2000 et a présenté sa position lors de l'audience du 1er mars. À cette audience, la commission a demandé que le promoteur fournisse d'autres résultats d'analyse sur les oiseaux migrateurs dans la région de la mine. Le dernier segment de l'audience s'est tenu le 25 avril 2000.

Terminus intermodal du CN

En octobre 1998, la Direction de l'infrastructure ferroviaire de l'Office des transports du Canada (OTC), a renvoyé à EC, en vertu de la LCEE, le projet d'aménagement d'une cour de triage intermodale de CN Rail sur un emplacement de 150 hectares situé à l'ouest de la cour principale du CN à Edmonton. On trouve sur cet emplacement le lac Kinokamau, une zone humide de grande importance pour la région et qui est utilisée intensivement par le gibier d'eau migrateur, ainsi qu'une terre à bois qui a une

Zone humide près du terminus proposé

importance locale et qui est abondamment utilisée par les oiseaux migrateurs néotropicaux et qui sert, croit-on, d'aire d'alimentation au faucon pèlerin qui niche aux environs.

Comme les incidences environnementales sur ces zones ne peuvent être complètement évitées, EC a avisé l'OTC des effets environnementaux potentiellement négatifs de ce projet. En conséquence, le CN Rail a accepté de prendre des mesures qui réduiraient les pertes d'habitat et de procéder à des améliorations du lieu pour atténuer les effets négatifs. Le CN Rail a aussi participé à un accord de servitudes du patrimoine avec Canards Illimités Canada pour les zones qui ne sont pas nécessaires à l'aménagement de l'installation intermodale. Cet accord prévoit des mesures de gestion de la région dans le but de maintenir son intégrité écologique et il garantit à la fois la gestion appropriée de l'eau dans les zones humides et la gestion efficace de la végétation, ce qui comprend le contrôle des mauvaises herbes dans les zones sèches.

Afin de compenser les pertes inévitables d'habitat dans les zones humides et les zones sèches des 8,1 hectares restants, le CN Rail est en voie d'acquérir 48,6 hectares de terre vierge dans la région de Beaverhills, qui constitue un écosystème unique, au sud-est d'Edmonton. Des mesures de servitude du patrimoine seront également appliquées à cette propriété et administrées de manière semblable par Canards Illimités Canada. Cette propriété devrait par la suite être intégrée au refuge d'oiseaux de Ministik, qui est adjacente, ce qui garantirait davantage la préservation continue de l'environnement.

Mine de diamants de Diavik

Le projet de développement de la mine de diamants de Diavik concerne un emplacement situé approximativement à 100 km au nord de la limite forestière de la toundra centrale des Territoires du Nord-Ouest, à 350 km au nord-est de Yellowknife. Le projet comprend l'exploitation à ciel ouvert et souterraine de quatre cheminées de kimberlite diamantifère situées sous l'eau, le long du rivage du lac de Gras. On construira des digues pour isoler les cheminées des eaux du lac, ce qui exigera l'édification d'un barrage et l'assèchement d'une partie du lac de Gras. La durée de vie de la mine devrait être de 23 ans, avec possibilité de prolongements selon la tenue des marchés et les résultats de la poursuite des programmes d'exploration.

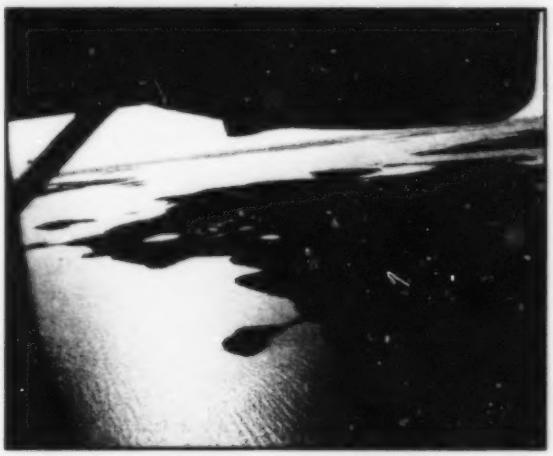

Emplacement de la mine du lac de Gras

Le 10 juin 1999, le rapport d'études approfondies (REA) a été soumis à l'approbation du ministre de l'Environnement. Dans ce rapport, on prévoyait une période d'examen public de 30 jours, qui s'est terminée le 22 juin 1999. L'Agence a présenté à l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (MVEIRB) le rapport d'études approfondies ainsi que tous les commentaires formulés par le public.

Le 3 novembre 1999, après avoir fourni des réponses aux préoccupations des sept membres de la commission (MVEIRB), le ministre Anderson a conclu que l'on pouvait procéder à la réalisation du projet et que, grâce à l'application de toutes les mesures d'atténuation précisées dans le REA, il était peu probable que le projet ait des effets négatifs importants sur l'environnement. Il a également conclu que les préoccupations du public ne justifiaient pas le recours à une commission d'examen pour une évaluation environnementale plus approfondie, mais qu'il était légitime de demander des engagements précis. Ces engagements étaient les suivants :

- On s'engageait à concevoir et à mettre en place un cadre de gestion régional des effets cumulatifs. Ce cadre sera formé de tous les organismes de réglementation fédéraux et territoriaux pertinents, des organisations non gouvernementales, des gouvernements autochtones, des représentants du secteur privé et du promoteur. Un plan d'action concernant ce cadre de gestion doit être présenté aux ministres avant le 31 mars 2000, accompagné de la date de mise en place de ce cadre — le 1er avril 2001;

- Les autorités responsables et le promoteur, de concert avec les membres du cadre de gestion, s'engageaient à établir un mécanisme qui garantirait la surveillance effective de l'exploitation de la mine de Diavik, à laquelle participeraient les peuples autochtones;

- Les autorités approbatrices fédérales devaient voir à ce que le plan d'abandon et de restauration de la mine de Diavik soit révisé, adapté et approuvé, selon les besoins, pendant la durée de vie de la mine ainsi que veiller à l'abandon graduel du projet, en agissant conformément à la notion de développement durable.

Le projet en est maintenant à la phase de réglementation, pendant laquelle les licences, permis et consentements appropriés sont délivrés en vue du déclenchement des travaux de développement. Le 2 mars 2000, l'entreprise Diavik et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) en sont arrivés à une entente qui exigeait de Diavik qu'elle dépose une caution de 180 millions de dollars payables en plusieurs versements. Diavik s'est ensuite mobilisée pour profiter des routes hivernales et transporter les fournitures et le matériel vers l'emplacement prévu.

Stratégie régionale de développement durable de l'Alberta pour les sables bitumineux de l'Athabasca

Dans un effort pour équilibrer les demandes pressantes de développement des ressources et la protection de l'environnement dans le nord-est de l'Alberta, le ministère de l'Environnement de l'Alberta, de concert avec EC et d'autres intervenants, a établi une stratégie régionale de développement durable pour les sables bitumineux

Les sables bitumineux de l'Athabasca

de l'Athabasca. L'adoption de cette stratégie garantira l'emploi de méthodes de gestion adaptatives qui tiennent compte des effets environnementaux cumulatifs dans la région, des seuils de tolérance environnementale, des techniques de surveillance appropriées à adopter, de la gestion des ressources, du manque de connaissances et de la recherche effectuée pour combler ces lacunes. La méthode de gestion peut inclure la rationalisation des processus de réglementation actuels, ce qui permettrait d'utiliser plus efficacement et plus opportunément les ressources publiques et privées. La stratégie finale de développement durable pour les sables bitumineux de l'Athabasca a été rendue publique le 20 août 1999.

EC participe depuis un certain temps à des ateliers multilatéraux dans le but d'engager le processus d'application du modèle de gestion adaptative de la stratégie régionale de développement durable et en vue d'entreprendre une analyse plus approfondie des questions et des thèmes pertinents.

Saskfor MacMillan

En 1995, *Saskfor MacMillan Limited Partnership* a rendu public un projet de construction d'usine de panneaux à copeaux orientés à Hudson Bay, Saskatchewan. L'usine consommerait annuellement 860 000 m^3 de bois provenant du secteur de gestion forestière de Pasquia-Porcupine. Le plan de gestion forestière du promoteur a été soumis à l'évaluation environnementale faite en vertu de l'*Environmental Assessment Act* de la Saskatchewan. En 1998, EC a formulé 16 recommandations à l'intention du *Department of Environment and Resource Management* de la Saskatchewan pour suggérer des améliorations à apporter aux mesures d'atténuation proposées dans le plan de gestion forestière. Plusieurs des recommandations d'EC ont été reprises dans l'autorisation ministérielle provinciale rendue publique le 19 avril 1999, laquelle comprenait les exigences suivantes :

- Préciser comment les buts et les objectifs du plan de gestion forestière seront atteints au niveau opérationnel et mener les activités de gestion forestière de façon à maintenir l'intégrité de l'écosystème forestier dans le secteur de gestion de la forêt de Pasquia-Porcupine;

- Mettre en œuvre un programme continu d'évaluation pour déterminer si la stratégie de récolte permet le maintien d'une gamme complète de types de végétation et de tous les stages successifs de croissance de la forêt;

- Entreprendre un programme de surveillance pour évaluer les effets à court et à long termes des activités de gestion forestière sur la santé de l'écosystème forestier. Le promoteur doit fournir une analyse et une interprétation des résultats du programme de surveillance et présenter ses conclusions et toute réponse proposée au *Department of Environment and Resource Management* de la Saskatchewan dans le cadre de son processus quinquennal de planification opérationnelle;

- Continuer à faire participer ceux qui peuvent être touchés par la mise en œuvre des plans opérationnels en veillant à ce qu'ils aient, en toute connaissance de cause, la possibilité de formuler des commentaires et d'examiner les plans proposés. Lorsque la surveillance indique que la durabilité de l'écosystème n'est pas maintenue, le promoteur doit déterminer comment le plan de gestion forestière doit être adapté à la situation pour faire en sorte que les effets des activités de gestion forestière ne réduisent pas de façon substantielle l'intégrité globale de l'écosystème.

Fonds de recherche et développement

Ce fonds de 100 000 $ est géré par la Direction des affaires ministérielles de concert avec les représentants de la Direction qui siègent au Comité coordonnateur régional de l'évaluation environnementale (CCEE). Un groupe de travail

inter-directions qui rend compte au CCEE a défini des problèmes cruciaux de gestion régionale des EE, établi des priorités et recommandé le soutien des propositions qui correspondent le mieux à ces priorités. Quinze propositions ont été examinées et sept ont été financées. Trois projets additionnels ont été financés grâce à un ajout de fonds de 50 000 $.

Autres projets d'importance dans les régions des Prairies et du Nord :

T.N.-O. : Revitalisation du développement de l'industrie de Reindeer par l'entreprise Kunnek Resources Ltd;
Alberta : Projet hydroélectrique de Dunvegan, projet de Syncrude – Mildred Lake, centre de villégiature des Spray Lakes;
Saskatchewan : Traitement du minerai de phase 1 de Cigar Lake à Rabbit Lake;
Manitoba : Port Omnitrax;
Nunavut : Projet d'exploitation de la mine de diamants de Jericho – Carat Lake.

Québec

Terrain de golf du lac Leamy

La Société CASILOC inc., qui exploite le casino de Hull, projette la construction d'un hôtel et d'un de terrain de golf hauts de gamme au parc du lac Leamy, à Hull. Une portion importante des terrains requis pour la réalisation du terrain de golf appartient à la Commission de la capitale nationale (CCN), qui n'est pas assujettie à la LCEE, mais qui a pour politique de réaliser une EE selon l'esprit de la LCEE. Par ailleurs, puisque le projet entraînera une destruction d'habitat de poisson, le MPO devra délivrer un permis en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les Pêches* (LP) et agir à titre d'AR.

Le projet, qui a été présenté à la population au cours de l'été 1999, a reçu un accueil mitigé. Le secteur des affaires se réjouit des retombées économiques du projet alors que le Club des ornithologues de l'Outaouais (COO), de même qu'une partie de la clientèle du parc, déplore que l'on sacrifie un espace vert collectif en milieu urbain au profit d'une élite. La question des pesticides, la disparition des espaces boisés rares, le respect du principe « aucune perte nette de fonctions » dans le cadre de l'application de la Politique fédérale sur la conservation des terres humides (PFCTH), ainsi que la destruction d'un habitat de la rainette faux-grillon (qui pourrait être désignée par le gouvernement du Québec comme étant une espèce menacée), sont au centre des préoccupations manifestées par le public.

Le ministre des Pêches et des Océans a reçu plusieurs demandes de la part de citoyens et du COO, demandes visant à obtenir la tenue de consultations publiques sur ce projet et le respect de la PFCTH. EC collabore étroitement avec le MPO à l'EE de ce projet et a demandé qu'un inventaire de l'avifaune nicheuse de la zone d'étude soit réalisé au cours de l'été 2000 de façon à permettre une évaluation scientifique valable de l'importance des effets environnementaux de ce projet sur la ressource avienne.

Aménagement hydroélectrique à Grand-Mère

La société Hydro-Québec projette de réaliser un nouvel aménagement hydroélectrique à Grand-Mère, sur la rivière Saint-Maurice. La centrale actuelle, construite en 1916, est désuète et sa réhabilitation serait très coûteuse, ainsi que difficile sur le plan technique. La nouvelle centrale, d'une puissance de 225 MW, nécessite l'excavation de 1 500 000 m³ de roc, dont plus de 1 000 000 m³ devront être évacués dans une sablière à proximité de l'emplacement.

Lors d'une visite du terrain, EC a constaté la présence d'une colonie d'hirondelles de rivage ayant environ 225 nids actifs dans la sablière. Nous avons donc demandé au promoteur de revoir la description de l'avifaune et de procéder à un inventaire sur le terrain selon le Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux élaboré par la région de Québec. Le promoteur a procédé à

l'inventaire en mai et juin 1999 et les résultats ont été connus le 14 septembre 1999.

Le projet de la nouvelle centrale est assujetti aux procédures fédérale et provinciale d'évaluation environnementale. Le MPO agit à titre d'AR en vertu de l'article 35 de la LP. Conformément à la LCEE, il s'agit d'une étude approfondie.

Le ministre de l'Environnement du Québec (MEQ) a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de procéder à l'étude en commission. Les audiences se sont déroulées en septembre et en octobre. Le public a fait part de ses préoccupations, lesquelles étaient principalement liées au nouveau mode d'exploitation de la centrale qui pourrait entraîner une augmentation des débits turbinés en été et accentuer le marnage en hiver.

Le BAPE a invité EC à participer aux audiences à titre de ministère expert afin de répondre aux questions relatives aux oiseaux migrateurs. Le BAPE a rendu son rapport public le 31 janvier 2000. L'organisme recommande d'autoriser le projet pour une période d'essai de cinq ans; éventuellement, les résultats du programme de suivi pourraient conduire à une autorisation permanente de gestion avec marnage en hiver.

Le 18 janvier 2000, le Ministre responsable de l'Agence a retourné le rapport d'étude approfondie au MPO pour qu'il prenne une décision. Le MPO est présentement en train de régler les dernières formalités de l'autorisation pour la perte d'habitat du poisson. De son côté, le ministre de l'Environnement du Québec prépare sa recommandation en prévision de la décision gouvernementale sur la demande d'autorisation.

HARMONISATION

La mise en application de l'entente auxiliaire d'harmonisation sur l'évaluation environnementale a nécessité l'élaboration d'ententes bilatérales avec les provinces. L'Agence a joué un rôle de premier plan dans le processus de négociation. EC a fourni des commentaires détaillés pour aider l'Agence dans son travail de négociation. Ces ententes bilatérales nous engagent à travailler de concert avec les provinces et les territoires pour atteindre les normes environnementales les plus élevées de tout le pays et pour continuer à jouer un rôle de chef de file dans la protection de l'environnement canadien. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, des ententes ont été signées avec les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Les négociations avec le Manitoba et l'Ontario sont près d'être terminées. L'an prochain, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick entameront des négociations.

ACTIVITÉS ET PROJETS

Les responsables du Programme d'EE ont remarqué un léger accroissement des activités de l'autorité responsable (AR), laquelle a traité **398 nouveaux projets**, ce qui est une augmentation par rapport aux 387 projets de l'an passé. Les activités d'expertise ont pris énormément d'ampleur : elles ont porté sur **1 635 nouveaux projets**, alors qu'il n'y en a eu que 1 397 l'an passé.

La **figure 1** nous donne une bonne idée des endroits où l'AR s'est montrée la plus active en 1999-2000. Les Prairies, ainsi que les régions du Nord et de l'Atlantique, ont ensemble effectué le plus grand nombre d'examens préalables.

FIGURE 1 : ACTIVITÉ DE L'AUTORITÉ RESPONSABLE PAR RÉGION

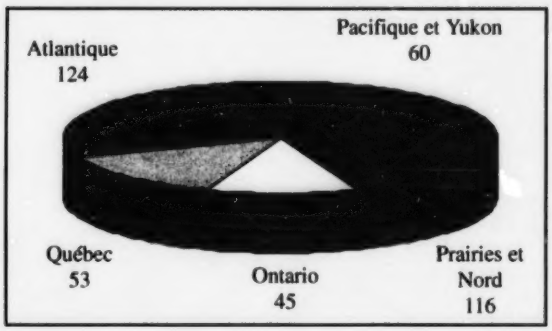

La **figure 2** montre que 50 % des examens préalables avaient trait à des approbations réglementaires, ce qui représente une réduction par rapport au 69 % atteint l'an passé. On a remarqué une diminution de ces examens, en particulier dans le cadre du programme d'immersion des déchets en mer, alors que les demandes faites en 1998-1999 étaient plus élevées que la normale, en prévision de la révision des tarifs.

FIGURE 2 : ACTIVITÉ DE L'AUTORITÉ RESPONSABLE PAR TYPE DE PROJET

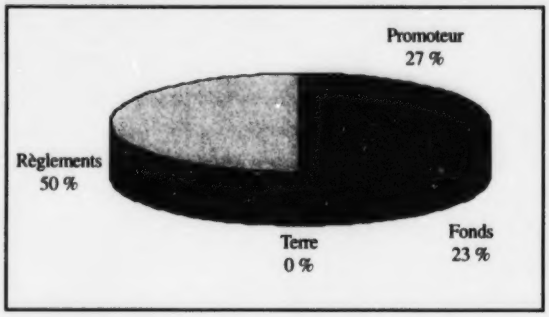

Les projets enclenchés par EC sont passés de 8 % l'an passé à 27 % en 1999-2000. L'une des raisons de cette hausse spectaculaire, est qu'EC s'est occupé de décontamination de terrain ou de désaffectation de 75 de ses stations hydrométriques : 47 dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, trois en Alberta, douze en Ontario et autant au Québec, et une en Nouvelle-Écosse.

La **figure 3** montre comment l'émission des permis s'est répartie. La répartition, grosso modo, est semblable à celle de l'an dernier.

FIGURE 3 : ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE DE L'AUTORITÉ RESPONSABLE PAR PERMIS

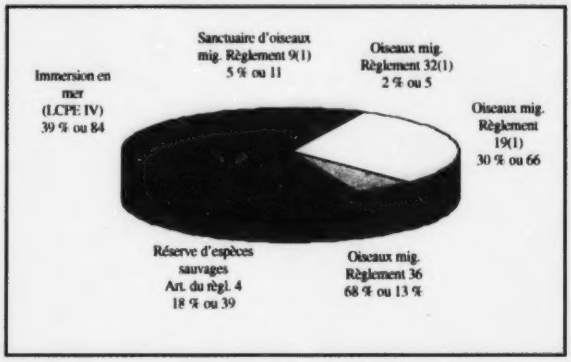

La **figure 4** illustre la répartition des nouveaux projets soumis à EC par d'autres organismes à des fins de consultation spécialisée. L'Ontario et le Québec ont connu des augmentations substantielles, respectivement 70 % et 87 %, et la région de l'Atlantique a presque connu l'augmentation la plus élevée des projets soumis, c'est-à-dire un accroissement de 44 % par rapport à l'an passé. Les régions du Pacifique et du Yukon, ainsi que celles des Prairies et du Nord, ont connu sensiblement le même niveau d'activités nouvelles.

FIGURE 4 : ACTIVITÉ DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE ET D'EXPERT PAR RÉGION

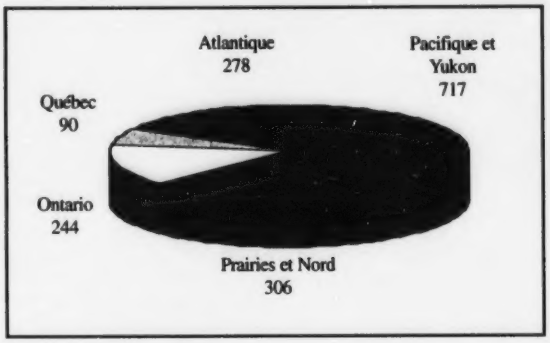

La **figure 5** indique le nombre de projets soumis à EC ainsi que leur répartition par groupes de références. Les soumissions qui n'ont pas été faites en vertu de la LCEE — et qui proviennent d'organismes provinciaux et territoriaux — représentaient le plus important groupe de demandes d'expertise. Les organismes de gestion de port, de cours d'eau et d'estuaire ont également présenté un grand nombre de demandes. Le MPO demande notre avis plus souvent que tout autre ministère (22 %) et le MAINC (les programmes des affaires du Nord en particulier) représente le demandeur suivant par ordre d'importance (15 %). Cette répartition correspond sensiblement à la même courbe que l'an passé. Les organismes de financement (APECA, DEOC, RPAF et ARAP) ont été beaucoup plus actifs cette année : ils ont présenté 67 demandeurs à EC, ce qui représente quatre fois le chiffre de l'an dernier.

Le processus continu de consultation relatif aux projets d'abord soumis au cours des années antérieures, ainsi que l'augmentation du nombre des nouvelles demandes soumises, a conduit les régions à assumer une lourde charge de travail.

FIGURE 5 : ACTIVITÉ DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE ET D'EXPERT PAR GROUPE DE RÉFÉRENCES

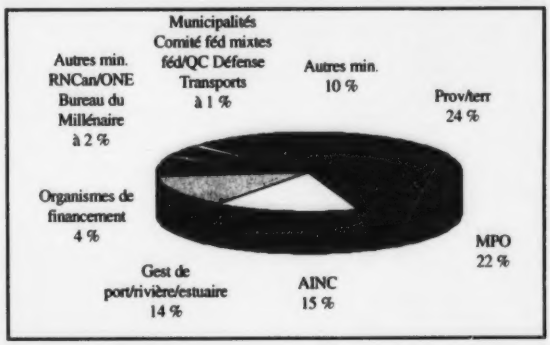

ÉVALUATION DES POLITIQUES

C'est en janvier 2000 que l'on a terminé le manuel de formation sur l'Évaluation environnementale stratégique (EES). Cette réalisation a été soulignée dans le bulletin de nouvelles ministériel « Parlons vert », et la Direction de l'évaluation environnementale (DEE) a par la suite reçu de nombreuses demandes de la part de ceux qui voulaient obtenir un exemplaire du manuel. À Environnement Canada, le Groupe de liaison avec le Cabinet est en train de distribuer le manuel d'EES avec le document « Lignes directrices pour la rédaction de mémoires au Cabinet ».

Plusieurs séances individuelles d'encadrement ont été tenues pour aider le personnel du Ministère à se conformer à la directive du Cabinet. Nous avons dispensé de la formation en EES, participé à la rédaction d'évaluations environnementales stratégiques ou apporté notre aide aux rédacteurs travaillant à des initiatives importantes, notamment dans les domaines suivants : aquaculture, lieux fédéraux contaminés, *Loi sur les espèces en péril*, exploitation de mines de diamants dans le Nord, adhésion au Protocole de 1996 de la Convention de Londres sur l'immersion des déchets, accord du PNUE sur les POP – financement pour la mise en valeur du potentiel, renouvellement du Programme des Grands Lacs, OMC – mandat de négociation du Canada, renforcement de notre capacité de faire respecter les lois environnementales, stratégie fédérale en matière de changements climatiques et harmonisation : normes pancanadiennes (air).

Parmi les documents d'autres ministères fédéraux qui ont été examinés ou commentés (ou les deux), il y avait : Cape Breton Devco, Transfert des responsabilités du Yukon, *Strengthening Fish Habitat Protection in Inland Provinces, Quebec and Atlantic Canada.*

La DEE a examiné plus de 50 mémoires au Cabinet, aide-mémoire et documents d'information (trousses d'information).

OUTILS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Système d'évaluation environnementale nationale (SEEN)

Le SEEN, qui a été inauguré le 1er avril 1998, a continué d'évoluer. Plusieurs modifications ont été apportées à cette application au cours du dernier exercice financier, afin qu'elle continue de répondre aux besoins du programme d'EE.

Index fédéral des évaluations environnementales (IFEE)

L'outil de détection des erreurs (ODE) et l'outil de conditionnement de l'IFEE ont été mis en service en mars 2000. L'outil de conditionnement de l'IFEE est une application qui conditionne les enregistrements pour les entrer dans l'IFEE. Pour tout mouvement vers l'IFEE, le praticien peut, en tout temps, vérifier si tous les renseignements nécessaires ont été entrés en utilisant l'ODE. L'ODE indique les zones obligatoires manquantes.

Lorsqu'un enregistrement est prêt à être envoyé à l'IFEE dans le cadre de la transaction « Nouvel enregistrement », l'enregistrement devient également accessible sur la Voie verte.

Évaluations environnementales sur la Voie verte

Le site « Évaluations environnementales sur la Voie verte », inauguré le 1er avril 1999, est accessible au public sur Internet. Le site rend publiques toutes les évaluations environnementales d'EC effectuées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ou de tout autre processus d'EE. On peut accéder au site à l'adresse URL suivante : http://ea-ee.ncr.ec.gc.ca/glea/index.asp

Nouveau Système de suivi des demandes d'expertise (SSDE)

Le nouveau Système de suivi des demandes d'expertise (SSDE) est un outil conçu pour aider les coordonnateurs régionaux de l'évaluation environnementale à gérer toutes les demandes d'expertise présentées à EC au cours d'une évaluation environnementale effectuée en vertu de la LCEE ou de tout autre processus d'examen des évaluations environnementales.

Il s'agit d'une application accessible sur Internet, sur l'Inforoute du Ministère, qui a été conçue pour les coordonnateurs des Prairies et des régions du Nord et de l'Ontario. Le but visé est d'inaugurer cette application le 1er mai 2000.

DOCUMENTS D'ORIENTATION

Immersion en mer

Le système d'évaluation environnementale national (SEEN) actuel est un système général qui permet de réaliser et d'enregistrer les EE de tous les projets pour lesquels le Ministère est l'AR. À la lumière de l'expérience des deux dernières années, il nous est apparu que l'utilisation d'un système adapté à certains types de projets augmenterait l'efficience des praticiens et la qualité des évaluations réalisées.

Le programme d'immersion en mer nous semblait tout indiqué pour amorcer un tel processus. C'est ainsi qu'après une étape de consultation avec les gestionnaires responsables de ce programme, tant à l'administration centrale que dans les régions, la Direction de l'évaluation environnementale (DEE) a entrepris de mettre au point, à partir du SEEN, un « module guide » d'évaluation environnementale particulier à ce programme. Après une étape d'essai prévue pour ce printemps, nous espérons que le nouveau module du SEEN sera mis à la disposition des praticiens au cours de l'été.

Guide sur l'évaluation environnementale des projets d'exploitation minière

Le « Guide sur les exigences en matière d'information concernant l'évaluation fédérale des projets miniers au Canada » est maintenant terminé. L'objet de ce guide est d'apporter plus de certitude et de cohérence aux besoins en information reliés aux évaluations environnementales des projets miniers. La méthode mentionnée dans ce guide est

conforme aux prescriptions de la LCEE. Le rapport est actuellement examiné par un comité de gestion de l'Agence à des fins d'approbation finale. Il sera rendu public sous peu.

Directive sur les pipelines

Le « Practitioners Guide to Environmental Assessments of Energy-Related Pipelines » est maintenant terminé. Ce document sera traduit et diffusé sur le site Inforoute de la DEE, aussitôt que la rénovation du site soit terminée.

Directive de l'Association canadienne de normalisation (ACN)

Au cours du dernier exercice financier, le comité technique de la ACN sur l'évaluation des incidences environnementales a redéfini la portée de son travail pour tenir compte de l'opposition considérable de divers intervenants du secteur privé. Le nouvel objectif du comité sera d'élaborer une directive facultative d'évaluation environnementale qui indiquera clairement comment appliquer de façon cohérente les pratiques exemplaires en matière d'EE. Après avoir été éprouvée dans l'évaluation de projets de petites ou de moyennes dimensions, la directive aidera les promoteurs et les praticiens à effectuer des évaluations environnementales de projets, ou de groupes de projets, de tout genre ou de tout niveau de complexité.

Directives sur l'aquaculture

La région de l'Atlantique est en train de préparer des directives nationales en vue de l'évaluation environnementale de projets d'aquaculture en eau douce et en eau salée. Le secteur de l'aquaculture s'étend rapidement dans de nombreuses parties du pays. Récemment, l'Agence a déterminé que les installations d'aquaculture présentent les caractéristiques requises pour être qualifiées de « projets » en vertu de la LCEE et qu'elles sont ainsi assujetties au processus d'évaluation lorsque la LCEE doit être mise en application. Les directives, en plus de permettre la compréhension des effets possibles sur l'environnement, aideront les examinateurs à déterminer s'ils disposent de suffisamment de renseignements pour évaluer les projets d'exploitation en aquaculture. Les directives fourniront également une description des mesures à prendre pour éviter, réduire et atténuer les incidences environnementales, et elles feront connaître les pratiques exemplaires en matière de gestion de l'environnement et les possibilités de prévention de la pollution. On pourra se procurer l'ensemble des directives au début de l'exercice 2000-2001.

Directives sur les questions hydriques

Pour favoriser une plus grande cohérence dans les réponses aux demandes d'expertise présentées par les ministères fédéraux en ce qui a trait aux questions d'EE reliées à l'eau, la région de l'Ontario a préparé des directives, qui furent analysées et commentées par d'autres régions et par l'administration centrale. Ces directives, qui sont fondées sur les nombreuses années d'expérience de plusieurs praticiens d'EC, sont réunies dans un document de portée générale qui présente une vue d'ensemble de l'EE et définit les questions hydriques; le document présente aussi un résumé des lois, des règlements et des directives sur les questions hydriques canadiennes et fournit des liens aux sites Internet appropriés. Plusieurs guides sur les questions hydriques intéressant des secteurs particuliers sont mentionnés dans les appendices du document principal : aménagement des terrains et gestion des eaux pluviales, remplissage des lacs, des cours d'eau et des voies navigables; ponts (et gros ponceaux); autoroutes et routes; marinas et quais; dragage; et pipelines.

Postes de radar

Le Service météorologique du Canada (SMC) est en train d'installer des radars Doppler à 21 nouveaux postes situés dans toutes les parties du pays. Afin de faciliter la préparation des rapports d'examen préalable d'EE et de garantir la cohérence de ces rapports, le SMC, en collaboration avec la DEE, la région de l'Ontario

et un consultant, a préparé un examen préalable modélisé à l'aide du Système d'évaluation environnementale national (SEEN). Cet outil constitue un point de départ et aide les gestionnaires de projet et les praticiens en EE à préparer des examens préalables d'EE pour les projets d'installation de radar Doppler. On peut accéder au modèle, qui porte le numéro d'enregistrement 1243, sur le SEEN.

Conflit d'intérêts dans le contexte de l'évaluation environnementale

Ce document d'orientation, fondé sur les avis juridiques reçus du ministère de la Justice, a été élaboré pour permettre aux praticiens en EE et aux gestionnaires de projets de découvrir et de comprendre les situations dans lesquelles un conflit d'intérêts, réel ou perçu comme tel, peut se manifester et de réagir devant ce problème. Le document présente un examen de la nature des conflits d'intérêts réels et apparents et une analyse des moyens permettant d'éviter ou de réduire les conflits. Les situations particulières décrites dans le document ont principalement trait aux activités du Service météorologique du Canada, mais le document est de nature suffisamment générale pour se révéler utile en offrant des voies à suivre en pareille situation dans d'autres services ministériels. On pourra consulter ce document à l'interne sur le site Inforoute de la DEE.

Directives sur l'évaluation environnementale en matière d'aménagement de terrain de golf dans la région de l'Atlantique

Le 2 mars 2000, un document d'orientation provisoire sur l'aménagement et l'exploitation de terrain de golf a été remis aux praticiens en EE pour qu'ils l'examinent et formulent des commentaires à son sujet. Parmi les questions abordées, il y avait les considérations sur le choix de l'emplacement et sur la conception du terrain, l'atténuation des incidences environnementales possibles associées aux activités d'aménagement ainsi que les pratiques exemplaires et les mesures d'atténuation à adopter pour la gestion de l'exploitation des terrains de golf (p. ex., la gestion des eaux pluviales, les matières et les déchets dangereux, la faune, les activités du pavillon du club de golf, ainsi que les stratégies intégrées de gestion de la lutte antiparasitaire). Le document d'orientation final devrait être disponible au début de l'exercice 2000-2001.

FORMATION

Conférence de 1999 de l'IAIA – Écosse

À Glasgow, en juin 1999, la 19e réunion annuelle de l'*International Association for Impact Assessment* (IAIA) a rassemblé plus de 400 présentateurs venant de toutes les parties du monde. Au cours des 87 séances (sur une période de cinq jours), les exposés présentés ont porté sur l'évaluation des incidences sur l'environnement, la vie en société et la santé. Les travaux ont porté principalement sur le suivi environnemental, les évaluations stratégiques, la méthodologie et la situation dans les pays en développement. L'an prochain, la réunion aura lieu à Hong Kong et aura pour thème « Retour vers le futur ».

Conférence de 1999 de l'IAIA – la Francophonie

La réunion internationale de juin 1999 des spécialistes francophones en matière d'évaluation des incidences s'est tenue avant la réunion de l'IAIA à Glasgow. La réunion, qui rassemblait plus de 75 personnes de douze pays différents, était principalement axée sur le suivi environnemental, les évaluations stratégiques, la méthodologie et la situation dans les pays en développement. Les conférences et les ateliers ont permis de favoriser les contacts et les échanges entre les participants. Sur l'invitation du ministre de l'Environnement de la France, la réunion de l'an 2000 se tiendra à Paris et aura pour thème l'« Évaluation environnementale stratégique ».

Évaluation des effets cumulatifs

Le document « Évaluation des effets cumulatifs – Guide du praticien » (février 1999) a été élaboré par un comité multilatéral indépendant chargé de donner des indications pratiques à ceux qui contribuent à la conception et à la tenue d'évaluations des effets cumulatifs et à l'utilisation de ces renseignements en vue de la planification des projets et de la prise de décision. Le document est axé sur l'évaluation des effets biophysiques cumulatifs et fait la promotion des principes d'évaluation des effets cumulatifs, principes que l'on veut pertinents pour toutes les sphères de compétence et pour les projets de toute taille et complexité dans différents secteurs de l'industrie et du développement.

Un cours de deux jours, fondé sur le Guide du praticien, a été préparé avec l'aide de deux firmes de consultants (Axys et Senes) et présenté en plusieurs endroits et sous l'égide de l'Agence par les spécialistes de l'évaluation des effets cumulatifs, en collaboration avec EC. Les séances se sont tenues à Hull (avril 1999), Calgary (juin 1999), Edmonton et Halifax (octobre 1999), Ottawa et Whitehorse (novembre 1999), Winnipeg et Moncton (février 2000) et Toronto (mars 2000). On a utilisé des études de cas et des exemples détaillés tout au long du cours et l'on a offert aux participants la possibilité de discuter des questions qui les préoccupaient.

Formation sur les zones humides

On a élaboré, avec l'aide du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), un cours d'introduction à l'engagement du Canada au sujet des zones humides et à la façon dont le pays respectera cet engagement lorsque se déroulera le processus d'évaluation environnementale prescrit par la LCEE. Une séance pilote s'est tenue au bénéfice de 24 membres du personnel d'EC le 26 octobre 1999, lors de l'atelier des praticiens de l'évaluation environnementale. Le cours a été conçu pour aider les promoteurs de projets fédéraux; les autorités responsables (AR); les consultants en environnement qui entreprennent des évaluations pour les promoteurs et les AR ainsi que les praticiens en EE qui prodiguent des conseils et examinent les évaluations.

Formation en évaluation environnementale stratégique

EC remplit les obligations que lui impose le renouvellement de la directive du Cabinet de juin 1999, laquelle exige que tous les ministères et organismes fédéraux étudient les effets environnementaux des politiques, des plans et des programmes en voie d'élaboration (ce que l'on nomme aussi « Évaluation environnementale stratégique » ou EES. Au cours de l'an dernier, la Direction de l'évaluation environnementale de Hull a élaboré un manuel de formation intitulé « Évaluation environnementale stratégique — Comment procéder à une évaluation environnementale stratégique d'une proposition de politique, de plan et de programme », que l'on a imprimé à plusieurs centaines d'exemplaires. Depuis lors, un cours de formation a été dispensé avec succès à un groupe de 10 membres du personnel d'EC et de

deux membres de l'Agence. Cette première séance de formation en groupe a donné lieu à des commentaires positifs qui ont entraîné des corrections du manuel et du programme de formation, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins du personnel d'EC.

Le manuel est maintenant inclus dans le document « Mémoires au Cabinet : Guide du rédacteur » afin de fournir, à ceux qui rédigent des énoncés de politiques, des indications sur la façon appropriée d'effectuer l'évaluation environnementale de leurs projets. Le manuel a fait l'objet d'un article dans le numéro de mars 2000 de « Parlons vert », ce qui a suscité de nombreuses demandes de renseignements sur le manuel et sur la formation. On prévoit organiser davantage de séances de formation en EES au cours du nouvel exercice financier et y utiliser la version révisée du manuel.

Règlement sur la coordination fédérale

Dans le cadre des activités de la Table sectorielle régionale en EE, les représentants d'une vingtaine de ministères fédéraux ont participé à deux ateliers. EC a participé, de concert avec Patrimoine canadien, le MPO et l'Agence, à la préparation de cet atelier qui s'est déroulé au cours de l'automne 1999. Ces ateliers ont débouché sur l'élaboration d'un plan d'action régional portant principalement sur la formation des représentants des ministères qui agissent surtout comme promoteurs ou qui participent au financement des projets. Certaines initiatives du plan d'action, comme la rédaction d'un Guide des autorités responsables, sont actuellement en cours.

Atelier des autorités fédérales

Un atelier pilote interne s'est tenu à Edmonton les 25 et 26 novembre1999. L'atelier pilote était organisé pour le personnel régional qui examine les documents d'EE et qui met des connaissances et des renseignements spécialisés au service des clients d'autres ministères et sphères de compétence. Les participants étaient principalement des coordonnateurs régionaux d'EE et des réviseurs techniques, mais plusieurs membres du personnel de l'administration centrale de la DEE y étaient également présents. Les sujets de discussion ont été les suivants : Les raisons pour lesquelles nous faisons ce travail, Comment rédiger des commentaires / directives d'examen pour les réviseurs techniques, Que devrions-nous examiner en EE et Quels renseignements devrions-nous rechercher lorsque nous faisons l'examen de documents d'EE. Des exercices pratiques ont donné aux participants une expérience concrète de l'inventaire des questions d'EE au moment de la réception d'une proposition relative à un projet. On prévoit tenir des ateliers en d'autres endroits dans les Prairies et dans la région du Nord. L'atelier a été élaboré et animé par Anne Marie Henry, du Service météorologique du Canada, Curtis Englot, de la Direction des affaires ministérielles, Andy Smart, de la Direction de la protection de l'environnement et Rolly Wickstrom, de la Direction de la conservation de l'environnement.

Réunion nationale des coordonnateurs d'évaluation environnementale de la Protection de l'environnement et des spécialistes techniques

Les 23 et 24 septembre 1999, la Direction de la protection de l'environnement, région de l'Ontario, était l'hôte de cette deuxième réunion nationale à Niagara-on-the-Lake, en Ontario. Environ 30 membres du personnel de la Protection de l'environnement (PE) y ont participé. Cette réunion annuelle avait plusieurs objectifs : faire en sorte que les coordonnateurs régionaux d'EE et les spécialistes techniques de la DPE soient renseignés sur les politiques et les questions actuelles et émergentes relatives au programme de PE sur le plan national; aménager un forum où l'on discuterait de la façon dont les questions de PE

peuvent être intégrées de façon cohérente aux conseils en matière d'EE et offrir un lieu propice aux échanges de renseignements, à la communication et au réseautage des employés régionaux de la PE intéressés au programme d'EE. L'ordre du jour de la rencontre de cette année comprenait des discussions d'ordre technique axées sur le paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches* et sur les projets d'aquaculture, ainsi qu'une séance axée sur l'accroissement de la participation du personnel de la PE aux audiences de la commission sur l'EE.

Atelier national des praticiens de l'évaluation environnementale

La région de l'Atlantique était l'hôte de l'atelier annuel (1999) des praticiens en EE, qui s'est tenu au Citadel Hotel de Halifax, du 27 au 29 octobre. L'atelier, organisé de concert avec la DEE, donne aux employés d'EC venus de toutes les parties du Canada l'occasion de s'informer mutuellement de leurs expériences et d'évaluer les outils utilisés pour la conduite et l'examen des évaluations environnementales. Parmi les sujets discutés au cours de l'atelier, il y avait l'examen quinquennal de la LCEE, les décisions judiciaires récentes sur l'EE, les expériences régionales faites dans le cadre de nombreux projets à grande visibilité et les directives nationales en matière d'évaluation pour les projets d'aquaculture. Il y a eu également des démonstrations de plusieurs bases de données électroniques et outils d'EE. Parmi les moments tout particuliers de l'atelier, il y a eu la présentation du prix du praticien de l'année en EE, qui a été remis à Barry Jeffrey, de la région de l'Atlantique, en reconnaissance de son dévouement et de ses réalisations en matière d'évaluation environnementale, tant sur le plan régional que national.

Évaluations environnementales pour les projets de moindre envergure

Les praticiens régionaux en EE du Service canadien de la faune se sont réunis à Hull les 10 et 11 février 2000, pour discuter du premier projet de protocole élaboré par un consultant en vue de traiter de la gestion des EE pour les projets de moindre envergure, ceux qui sont de nature similaire et dont les effets environnementaux peuvent être aisément atténués. Les représentants de l'application de la Loi et d'évaluation environnementale ont discuté des principales questions et préoccupations ayant trait à cette démarche. Hans Blockpoel s'est adressé au groupe pour lui parler des interactions entre les aéronefs et les oiseaux; Steve Wendt s'est penché sur les propositions de modifications du Règlement sur les oiseaux migrateurs et Pauline Lynch-Stewart et Clay Rubec ont expliqué que l'on comprenait mal comment la politique fédérale sur les zones humides s'appliquait à l'évaluation environnementale.

Réunion nationale annuelle du CCEE

Les présidents régionaux du Comité de coordination de l'évaluation environnementale (CCEE) e sont réunis à Hull pour deux jours d'échanges productifs, les 15 et 16 mars 2000. Ils ont discuté de l'exercice de planification stratégique du Programme d'EE, qui rejoindra sous peu les régions, de l'étude de la capacité fondamentale d'EE et de l'exposé de principe provisoire d'EC sur l'examen quinquennal de la LCEE, et ils ont reçu les dernières nouvelles sur les révisions du Règlement sur les oiseaux migrateurs. L'Agence a donné aux participants des renseignements sur l'état de l'examen quinquennal et sur les énoncés de politique opérationnelle.

SUIVI ET SURVEILLANCE

Étude de suivi — Exploitation minière

Cette année, nous avons entrepris de réaliser une étude afin d'évaluer la contribution d'EC, en tant qu'autorité responsable, aux EE de projets d'exploitation minière. L'objectif de l'étude est de recenser les positions adoptées par le Ministère et les conseils qu'il a donnés au cours des dernières années à l'égard de divers projets d'exploitation minière assujettis au PEEE ou au processus de la LCEE . En examinant le rôle joué par EC dans les EE de projets d'exploitation minière en ce qui concerne d'une part les conseils et les recommandations communiqués aux groupes d'experts et, d'autre part, les énoncés des incidences environnementales, nous pourrons nous faire une meilleure idée du degré d'uniformité des EE à l'échelle nationale. L'étude doit aussi nous fournir une base de discussion pour décider comment, à l'avenir, on pourrait définir des lignes directrices, affecter des ressources et orienter la R&D de manière à accroître le degré d'uniformité des EE de l'exploitation minière à l'échelle nationale. La partie de l'étude qui consistait à réunir de l'information est terminée. Au cours de l'année qui vient, nous procéderons à l'analyse et tiendrons un atelier pour connaître les opinions des régions.

Suivi des évaluations environnementales — Région de l'Atlantique

Le suivi est une composante essentielle du processus d'EE; il permet à la fois de vérifier la précision du processus d'EE lui-même et de déterminer l'efficacité des mesures prises pour atténuer les effets néfastes pour l'environnement que peut avoir un projet.

À l'été de 1999, à la suite d'un examen et de commentaires sur des questions environnementales associées à la construction et à l'exploitation de la ligne principale du gazoduc de la *Maritimes and Northeast Pipeline*, qui doit passer en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le personnel d'EC a lancé un programme de suivi pour déterminer si notre mandat, inscrit dans les motifs d'une décision de l'Office national de l'énergie (ONE), a bien été rempli de façon satisfaisante. Le programme a été élargi pour comprendre des questions de suivi concernant les embranchements de Point Tupper, de Halifax et de Saint John ainsi que le projet énergétique extracôtier Sable. Nous avons procédé au suivi en faisant des inspections sur place, en tenant des réunions, en examinant les révisions apportées à la conception et à la construction et en restant en étroite communication avec le personnel de l'ONE et les promoteurs, qui nous ont prêté leur concours.

Les dossiers de suivi portaient sur l'excavation de formations rocheuses acides et la disposition des matières excavées, les plans d'action contre les gaz à effet de serre, les révisions des plans de protection de l'environnement, les plans détaillés du parcours dans les zones humides fragiles, les plans de gestion des déchets et les exigences relatives à l'atténuation pour les oiseaux migrateurs que les retards dans le dégagement des embranchements de Saint John et de Halifax ont rendu nécessaires. Parmi les autres dossiers ouverts jusqu'ici, mentionnons une étude sur la sterne de Dougall qui sera réalisée une fois exécuté le projet extracôtier Sable.

Ce programme est présentement élargi pour l'exercice 2000-2001 afin de permettre le suivi des EE terminées, réalisées en vertu de la LCEE (p. ex., composantes de l'initiative de décontamination du bassin versant du ruisseau Muggah, aquaculture des poissons, autoroutes financées par le fédéral et projets Écoaction choisis). Les personnes qui ont exprimé des préoccupations précises au sujet d'un projet sont encouragées à suivre l'avancement des travaux et on leur donne les moyens pour le faire.

CONFORMITÉ

Rendement d'Environnement Canada, en tant qu'autorité responsable, basée sur les données du SEEN

Lors de l'atelier national des praticiens qui a eu lieu en octobre 1998 à Québec, la DEE a présenté une analyse des informations entrées dans le SEEN depuis son implantation en avril 1998. Les principales lacunes observées avaient trait à la ponctualité dans l'enregistrement des projets dans le SEEN, à l'inscription d'informations relatives aux programmes de suivi et aux consultations d'experts et, enfin, à l'uniformité du traitement des EE, particulièrement celles déclenchées par les demandes de permis d'immersion en mer.

À la suite des discussions lors de l'atelier et des rencontres avec les gestionnaires des programmes, un certain nombre de mesures ont été proposées pour corriger les lacunes observées. De fait, l'analyse présentée à l'atelier des praticiens d'octobre 1999 à Halifax a permis de démontrer une amélioration notable dans l'enregistrement des données dans le SEEN et tout particulièrement dans l'uniformité des évaluations des projets d'immersion en mer. Les délais d'inscription ont aussi diminué de façon appréciable.

Afin de continuer dans la même veine, la DEE entend participer activement aux réunions annuelles des gestionnaires des programmes qui prennent part à l'évaluation environnementale. À noter que les EE des projets d'EC sont maintenant disponibles sur le site Web du Ministère.

RÉVISION QUIQUÉNNALE DE LA LCEE

L'examen de la LCEE, cinq ans après sa mise en vigueur, a donné à EC une excellente occasion de passer systématiquement en revue les expériences passées et de déterminer les points qui contribueront à améliorer l'application de la Loi. La DEE a coordonné la participation d'EC et elle a fourni des commentaires et apporté sa collaboration à l'Agence durant toute la durée de l'examen. La DEE a également coordonné les activités d'un comité interministériel afin de s'assurer que tous les points importants soient déterminés et qu'une formule méthodique soit élaborée pour communiquer ceux-ci à l'Agence. Ces points ont fait l'objet de discussions au cours de plusieurs rencontres et ateliers nationaux, et un groupe de travail interne a été constitué (composé entre autres de membres du personnel de l'administration centrale, du Service canadien de la faune et des régions) et chargé de rédiger les exposés de principe définitifs du Ministère. Des réunions régionales ont eu lieu en mars 2000 à Winnipeg, à Montréal et à Halifax.

D'une façon générale, Environnement Canada veut s'employer à rendre la gestion et l'administration de la loi et de ses processus plus efficaces tout en s'assurant que les objectifs du développement durable soient atteints dans le contexte décisionnel fédéral, que ses propres évaluations environnementales soient valables et complètes et que les conseils scientifiques du Ministère soient utilisés à bon escient par les

organismes et les autres ministères. Voici les trois principales recommandations du Ministère :

- accroître la responsabilisation de l'Agence et des autorités fédérales afin de favoriser une plus grande conformité;
- obtenir la participation du fédéral au processus d'EE à un stade moins avancé (particulièrement en ce qui concerne le Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées);
- faciliter la création et l'utilisation d'instruments d'EE tels que les évaluations régionales de projets multiples.

D'autres questions importantes ont trait à la coordination de la gestion du processus; à l'établissement de responsabilités bien définies (p. ex., pour le suivi et la surveillance); à la nécessité d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la prévisibilité; au besoin de concevoir et d'utiliser plus efficacement des outils et des méthodes novatrices qui contribuent à la réalisation de meilleures EE.

REGARD SUR L'AVENIR

Durant les cinq ans qui se sont écoulés depuis la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le Programme d'EE a dépensé une somme d'énergie considérable à examiner la façon dont nous nous sommes acquittés de nos responsabilités et avons observé les dispositions de la Loi. Au cours de la dernière année, nous nous sommes attachés à élaborer la position d'Environnement Canada sur les modifications que nous aimerions voir apporter à la Loi afin d'améliorer et de mieux protéger l'environnement. Notre analyse et notre participation à l'examen de cinq ans contribueront à revitaliser la LCEE, qui sera dotée de nouveaux éléments et d'un processus plus rationnel et plus efficace. Nous espérons que cela commencera à répondre à notre besoin, et à celui de l'industrie, d'un processus plus clair, plus rapide et plus simple. Nous prévoyons que la définition de nos rôles et de nos responsabilités continuera de se préciser grâce aux contestations judiciaires et aux décisions des tribunaux.

Défis du Programme d'EE

- La population, en particulier les groupes des Premières Nations, demande de plus en plus à avoir accès à l'information relative à l'EE et à participer au processus d'EE. En ne répondant pas comme il se doit à ces besoins, on a donné lieu à des contestations judiciaires.
- La recherche d'une uniformité nationale demeure un défi constant.
- De plus en plus, on veut que des experts donnent leur avis sur les projets d'infrastructure, lorsque le MPO l'autorise, et que les évaluations soient déléguées aux processus autochtones, *tout cela sans avoir l'assurance de disposer des ressources nécessaires.*
- On manque de ressources adéquates pour assurer le suivi, la surveillance et la coordination des études scientifiques destinées à étayer les EE, ce qui prive le Programme d'une base scientifique solide et continue pour donner ses conseils.

- La nouvelle *Loi sur les espèces en péril* devra être analysée, et il faudra donc offrir une formation appropriée à nos praticiens.

- L'évaluation des effets cumulatifs (EEC) et l'évaluation environnementale stratégique (EES) ou « évaluation stratégique » occupent de plus en plus le devant de la scène, ce qui nous permet de procéder à des évaluations plus détaillées qu'auparavant. Il nous faut augmenter le nombre de ces évaluations.

La gestion de nos ressources et l'élaboration d'une politique de recrutement rationnelle constituent nos deux plus grands défis.

Directions futures proposées

- Le Programme va promouvoir auprès d'EC, des autres ministères et des promoteurs l'utilisation d'instruments existants, tels que les EE stratégiques et les pratiques de gestion adoptive, et va donner des conseils sur la manière de s'y prendre pour réaliser une évaluation des effets cumulatifs. C'est là une façon de s'assurer que l'EE sera intégrée aux processus décisionnels dès les premiers stades.

- Le Programme commencera à documenter et à analyser l'utilisation qu'il fait des ressources afin de déterminer comment la portée accrue qui lui a été donnée a influé sur la rapidité et la qualité des conseils donnés. C'est particulièrement nécessaire en raison de l'augmentation des dossiers qui lui sont transmis par des groupes tels que le MPO, les chargés de projets d'infrastructure provinciaux et fédéraux et d'ententes d'harmonisation. Une fois l'analyse terminée, le Programme déterminera où les résultats risquent de souffrir.

- Il faudra offrir une formation continue aux praticiens et leur en donner une nouvelle pour leur expliquer la LCEE modifiée, et la façon de la mettre en pratique. Des lignes directrices et des exposés de fonctions seront élaborés afin que nous comprenions mieux comment relever les défis nouveaux et stimulants que présente notre travail. Le prochain a*telier des praticiens de l'EE* doit avoir lieu à Victoria, en C.-B., au début de novembre 2000. Le thème en sera « l'EE et la science : créer des liens à Environnement Canada ».

Cela promet d'être une autre année occupée et remplie de possibilités et de défis.

Paula Caldwell St-Onge

Ian Travers

Claude Saint-Charles

Jon Gee

Tim Hibbard

Mike Nassichuck

ABRÉVIATIONS

ACN – Association canadienne de normalisation

AF – Autorité fédérale

Agence – Agence canadienne d'évaluation environnementale

AINC – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

AR – Autorité responsable

BCEAA – *British Columbia Environmental Assessment Act*

BPC – Biphéniles polychlorés

CCEE – Comité de coordination de l'évaluation environnementale

CNRF – Centre national de recherche sur la faune

CI – Canards Illimités

DEE – Direction de l'évaluation environnementale

EC – Environnement Canada

EE – Évaluation environnementale

EEC – Évaluation des effets cumulatifs

EES – Évaluation environnementale stratégique

EUB – *Energy and Utilities Board* (de l'Alberta)

GAC – Groupe d'action conjointe

HAP – Hydrocarbures aromatiques polycycliques

IAIA – *International Association for Impact Assessment*

IFEE – Index fédéral des évaluations environnementales

INRE – Institut national de recherche sur les eaux

INRH – Institut national de recherche hydrologique

LCEE – *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

MPO – Ministère des Pêches et des Océans

MVEIRB – Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

ODE – Outil de détection des erreurs

OMC – Organisation mondiale du commerce

ONE – Office national de l'énergie

OTC – Office des transports du Canada

PE – Protocole d'entente

PEEE – Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

PGF – Plan de gestion forestière

PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement

POP – Polluants organiques persistants

REA – Rapport d'études approfondies

RMHW – Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth

SCE – Service de la conservation de l'Environnement

SEEN – Système d'évaluation environnementale nationale

SMC – Service météorologique du Canada

SPE – Service de la protection de l'environnement

SRDD – Stratégie régionale de développement durable

SSDE – Système de suivi des demandes d'expertise